

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958 3<sup>e</sup> Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1967-1968

### COMPTE RENDU INTEGRAL — 4<sup>e</sup> SEANCE

2<sup>e</sup> Séance du Mardi 10 Octobre 1967.

#### SOMMAIRE

1. — Retrait d'une demande de constitution d'une commission spéciale (p. 3447).
2. — Suite de la discussion sur une motion de censure (p. 3447).  
MM. Mancey, Sudreau, Trorin, Mme Vergnaud, MM. Ribadeau Dumas, Marin, Laudrin, Giscard d'Estaing.  
Suspension et reprise de la séance.  
M. Pompidou, Premier ministre.  
MM. le président, Defferre, Duhamel.  
Renvoi de la suite de la discussion.
3. — Ordre du jour (p. 3463).

#### PRESIDENCE DE M. MARCEL ANTHONIOZ, vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures trente minutes.  
M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

#### RETRAIT D'UNE DEMANDE DE CONSTITUTION D'UNE COMMISSION SPECIALE

M. le président. J'ai reçu de M. le président du groupe Progrès et démocratie moderne une lettre m'informant qu'il retirait la demande de constitution d'une commission spéciale qu'il avait formulée le 29 juin 1967 pour l'examen de la proposition de loi n° 357 de M. Vivien et plusieurs de ses collègues tendant à autoriser l'office de radiodiffusion télévison française à disposer de son monopole d'émission et d'exploitation en vue de la création de chaînes supplémentaires de télévision.

En conséquence, la proposition demeure renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

— 2 —

#### SUITE DE LA DISCUSSION SUR UNE MOTION DE CENSURE

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur la motion de censure.

La parole est à M. Mancey. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

M. André Mancey. Monsieur le président, mesdames, messieurs, une minorité de Français a pu croire encore aux bonnes intentions du Gouvernement. A présent, les choses sont claires pour tous.

De toute évidence, le Gouvernement veut réaliser les objectifs réactionnaires du V<sup>e</sup> Plan; mais le fait que celui-ci demeure la ligne directrice de la politique gouvernementale est révélateur et réduit à néant les spéculations dont le Gouvernement a entouré la présentation des pouvoirs spéciaux.

Les récentes ordonnances montrent la permanence et l'aggravation du caractère rétrograde de la politique économique et sociale du pouvoir gaulliste, politique qui tend essentiellement à renforcer la puissance des grandes sociétés capitalistes par la limitation des salaires et des prestations sociales, l'extension du chômage et l'opposition à la réduction du temps de travail, comme si la situation des travailleurs n'était pas déjà suffisamment alarmante!

Je ne m'étendrai pas sur les atteintes portées aux droits acquis par les réformes touchant la sécurité sociale ni sur les conséquences de la hausse des prix et des tarifs des services publics.

Je veux ici rappeler, au nom du groupe communiste, les vives inquiétudes que suscite le problème de l'emploi et souligner l'état réel de détérioration dans lequel se trouvent des secteurs entiers de l'activité économique.

Au cours du mois de mai 1967, 63 entreprises ont procédé au licenciement de plus de 20 personnes, ce qui représente 2.656 travailleurs licenciés. En ce qui concerne le chômage partiel, le nombre de journées indemnisées est passé de 53.643 en 1966 à 208.966 en avril 1967, pour atteindre 272.140 au mois de mai 1967.

En un an, du 1<sup>er</sup> juin 1966 au 1<sup>er</sup> juin 1967, le nombre de demandes d'emploi non satisfaites a progressé de 41 p. 100. 116.561 hommes et 62.426 femmes sont intéressés par ces demandes.

Mais la réalité est bien plus grave encore car les recherches effectuées par les services spécialisés des centrales syndicales font apparaître un nombre total de chômeurs dépassant 400.000.

Or, selon les statistiques établies par le ministère des affaires sociales, dans son fascicule mensuel du mois de juin 1967, c'est seulement 50.423 chômeurs totaux, dont 13.655 femmes, qui sont secourus.

Cet écart énorme exprime la grande misère qui frappe un nombre important de familles ouvrières vouées aux conséquences malheureuses d'un chômage organisé.

Au nom de la «compétitivité», le Gouvernement et le patronat mettent l'accent sur la nécessité d'une rentabilité et d'une productivité accrues. De cette politique de développement du chômage et de mesures antisociales, les travailleurs devraient se satisfaire.

La main-d'œuvre juvénile n'est pas épargnée. Au 1<sup>er</sup> avril 1967, les demandes d'emplois non satisfaites intéressant les jeunes gens de moins de 18 ans ont augmenté de 32,5 p. 100 par rapport au 1<sup>er</sup> avril 1966.

Dans son rapport sur la situation de l'emploi présenté le 5 juillet dernier au nom du Conseil économique et social, M. Henri Bruhant soulignait l'incertitude du constat numérique.

Toutefois, parlant des jeunes nés avant le 1<sup>er</sup> janvier 1953 qui ne sont pas visés par la prolongation scolaire, il indiquait que, déduction faite des 150.000 apprentis en agriculture, ceux de 17 ans inscrits dans des centres de formation professionnelle accélérée, on arriverait au chiffre énorme de 500.000 à 600.000 jeunes de quatorze à dix-huit ans non scolarisés et n'ayant pas d'activité déclarée, qui pourraient être éventuellement candidats au travail.

Quant aux jeunes de plus de dix-huit ans, le seul exemple donné à l'émission télévisée sous le titre « Les chemins de la vie », le jeudi 5 octobre à 18 heures 50, me dispensera d'un long commentaire, étant donné le temps de parole qui m'est imparti. 12.000 jeunes titulaires du baccalauréat ont fait acte de candidature à l'offre de 500 postes de commis universitaires, alors que la référence exigée était située au niveau du B. E. P. C.

La jeunesse ne saurait se contenter de « mini-mesures ». Elle réclame de toute urgence la mise en œuvre d'une politique de défense, de création et d'amélioration de l'emploi.

La régression économique et sociale frappe toutes les régions de France. Au cours du débat sur la précédente motion de censure, le 19 mai dernier, mon collègue Maurice Andrieux déclarait à cette même tribune : « L'hexagone, en quelque endroit que l'on se trouve, a fort mauvaise santé. Par une étrange déraison, voilà que les traditions resurgissent selon lesquelles les compagnons d'aujourd'hui vont refaire leur tour de France non point pour apprendre un métier, mais pour chercher du travail. Il est probable qu'ils reviendront à leur point de départ, ayant accompli la boucle infernale de la régression sociale et du non-emploi. »

Près de cinq mois se sont écoulés depuis cette première motion de censure et une telle déclaration prend aujourd'hui plus de valeur encore, puisque la situation s'est considérablement aggravée.

Cela est vrai pour la métallurgie et la sidérurgie à la suite des fusions et des concentrations Sidélor-Lorraine-Escaut, les hauts fourneaux de Saint-Jacques de Montluçon et la fermeture prochaine de l'usine Pinguéty. Rappels au passage que dans le département de l'Allier la quasi-totalité des mines de charbon ont été fermées, de même que la seule mine de wolfram.

Citons encore, pour ce qui est de la métallurgie et de la sidérurgie, le bassin de la Sambre, Usinor, Louvroil, Isbergues et Outreau dans la région du Nord.

Cela est vrai pour les Bouches-du-Rhône avec le démantèlement de la flotte et la réduction de l'activité du chantier de constructions navales de Port-de-Bouc et des entreprises du bâtiment. Ce département a le triste privilège de détenir le record du chômage. Le nombre des demandeurs d'emplois y dépassait en effet 28.000 au 1<sup>er</sup> mars 1967.

Si l'on ajoute à cela les milliers de jeunes gens non déclarés et les femmes mariées qui ont perdu leur emploi et ne se font pas inscrire au fonds de chômage, il faudrait, selon les nécessités de la croissance démographique, créer 12.000 emplois supplémentaires chaque année. Or il n'en est créé que 6.000 au maximum.

Cela est vrai aussi pour le textile, avec les licenciements opérés dans l'industrie du lin et de la dentelle, dont les horaires moyens tombaient de 44 à 42 et même 40 heures dès le 1<sup>er</sup> janvier 1967.

Dans la région du Nord, le textile rassemblait un effectif de 171.400 personnes en 1954 ; cet effectif sera ramené à 130.900 en 1970 et les prévisions à long terme donnent 15.400 emplois en 1985.

La récession touche également le bâtiment, les industries alimentaires, les cuirs et peaux, y compris la S. N. C. F. avec la suppression des lignes dites « intérêt secondaire ».

Même dans les régions dites « économiquement développées », on enregistre aussi des fermetures d'usines, des licenciements, des réductions d'horaires.

Par exemple, les deux usines de la firme Bull, situées l'une à Lyon et l'autre à Vénissieux, fermeront leurs portes le 31 décembre 1967. 630 salariés auront ainsi perdu leur emploi.

Dans le domaine des diminutions d'horaires, l'usine la plus importante de Lyon, la Rhodiacéta, n'échappe pas à la règle. Cette usine, qui emploie des milliers de salariés, vient de ramener son horaire à quarante heures, ce qui représente une diminution de 16 p. 100 des ressources de ces salariés.

La région parisienne, elle aussi, a ses problèmes et ils sont importants.

Que dire encore, mesdames, messieurs, du secteur minier ? En Lorraine, d'ici à la fin du V<sup>e</sup> Plan, les mineurs de fer perdront encore de 5.000 à 7.000 emplois.

Dans les Charbonnages, l'exemple du bassin du Nord et du Pas-de-Calais vaut pour tous les bassins. Le nombre de mineurs, qui était de 130.000 en 1958, n'est plus que de 100.000 actuellement et, selon les prévisions à long terme du V<sup>e</sup> Plan, il ne resterait en 1985 que 25.000 mineurs, chiffre

avancé à la C. O. D. E. R., par M. Gardent, directeur général du bassin du Nord et du Pas-de-Calais, et confirmé par M. Billecoq, commissaire à la reconversion.

Le rapport d'armature urbaine ne vient pas atténuer cette sombre perspective, puisqu'il souligne au contraire, que la comparaison entre les prévisions d'emplois et la population active, pour 1985, se traduit par une différence de 380.000.

Compte tenu des éléments démographiques propres à la région Nord, y compris les femmes et les enfants, un million de personnes subirait les répercussions d'amatiques du chômage total.

Or le nombre d'emplois créés en 1966 par des installations nouvelles peut être évalué à un milliard selon le rapport du préfet de région. En admettant que les promesses deviennent réalités, l'aménagement de la zone de Douvain-La Bassée et l'implantation de quatre autres usines procureraient 14.000 emplois nouveaux, chiffre maximum, en 1970, c'est-à-dire à la fin du V<sup>e</sup> Plan.

Mais, dans le même temps, l'écart entre les disponibilités en main-d'œuvre et les besoins laisse prévoir un excédent de 110.000 personnes qui ne pourront trouver du travail.

Les populations et leurs élus n'acceptent pas de voir s'enfoncer dans le marasme et le désespoir cette riche région dont le potentiel économique, industriel et agricole est essentiellement le produit du travail des ouvriers, des paysans, des techniciens et des ingénieurs. Ils veulent garder intacte la capacité productive de leur région, ce qui implique, bien sûr, la sauvegarde des industries existantes et une véritable reconversion dans les zones déprimées, comme celle de l'Ouest du bassin minier.

Les maires des localités actuellement dépourvues d'industries, par suite de la disparition des puits de mines et de la fermeture des usines, réclament à juste titre de nouvelles implantations pour leur population, à l'exemple du maire de Frévent, commune de la troisième circonscription du Pas-de-Calais, qui d'ici à quelques jours complètera dans sa localité 41 chômeurs totaux pour une population de 4.400 habitants.

Les élus et les maires n'acceptent pas les propos du commissaire à la reconversion, M. Billecoq, délégué du Gouvernement, lorsqu'il déclare : « On ne peut installer une usine à côté de chaque cimetièrre. » Comme le faisait observer un journaliste d'un quotidien régional, le drame, c'est que le Pas-de-Calais craint de n'avoir plus que des cimetières à garder.

Mesdames, messieurs, l'immense majorité des Français, ceux qui vivent de leur travail, à la ville ou à la campagne, les techniciens, les ingénieurs, les petits commerçants, les artisans et, avec eux, les jeunes qui sont la France de demain, doivent avoir une autre perspective que celle, bien obscure, offerte par les milieux industriels et bancaires et par le pouvoir gaulliste.

L'économie doit être au service de l'homme et non l'inverse ! Fort heureusement, les récentes élections cantonales, après les élections législatives, ont montré que, de plus en plus nombreux, les travailleurs, les républicains prennent conscience que la lutte pour le bien-être est inséparable de l'action pour une démocratie véritable, contre le pouvoir actuel et sa politique réactionnaire. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

**M. le président.** La parole est à M. Sudreau. (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.)

**M. Pierre Sudreau.** Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs, mes collègues de groupe m'ont confié une tâche ingrate, mais nécessaire : celle de dire quelques vérités sur la politique du Gouvernement et sur la motion de censure.

Le Gouvernement porte seul la responsabilité de la situation actuelle, une situation inquiétante. Cette responsabilité, il l'a voulue, il l'a même réclamée, car il a demandé les pleins pouvoirs dès qu'il s'est rendu compte que ses négligences passées aplaiaient des mesures d'urgence et que sa majorité, devenant plus faible, lui paraissait moins docile.

En fait, même avant l'octroi des pouvoirs spéciaux, le Gouvernement n'a pas cessé, par d'autres procédés, de refuser au Parlement tout droit d'initiative et de contrôle. Or ce n'est pas seulement le Parlement, mais la nation tout entière qui se sent de plus en plus brimée par les méthodes et par le style d'un régime qui, depuis la réforme constitutionnelle de 1962, se croit quitte avec l'opinion publique une fois tous les sept ans. (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne, de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et sur quelques bancs du groupe communiste.)

Il n'a été tenu compte d'aucun des avertissements donnés par les citoyens, ni aux élections présidentielles, ni aux élections législatives.

Tout porte à croire que le Gouvernement n'est sensible qu'aux avertissements de la rue ! (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

Voilà où mènent le refus du dialogue, l'absence de concertation sur les grands problèmes dont vous reconnaissez vous-même, monsieur le Premier ministre, qu'ils engagent les structures du pays.

Partout dans les villes et dans les campagnes se manifestent l'inquiétude et parfois la colère. Les Français ont moins d'espoir dans l'avenir. La baisse de la natalité depuis trois ans est un signe qui ne trompe pas. (*Mouvements divers.*) Nombreux sont ceux qui se demandent si l'évolution de notre société va accentuer les injustices entre les personnes, comme entre les régions.

Travailleurs inquiets du lendemain et qui après vingt ans pendant lesquels le principe du plein emploi n'a jamais été remis en cause, redoutent à nouveau l'insécurité; agriculteurs qui craignent de ne pouvoir continuer à exploiter leurs terres; jeunes gens qui ne se sentent pas assurés de trouver un emploi; industriels cherchant en vain le moyen de financer leur expansion et ballottés par les décisions imprévisibles d'une administration omniprésente qui confond parfois la puissance nécessaire de l'Etat avec son propre arbitraire: administration qui témoigne elle-même, à sa manière, son inquiétude en faisant afficher sur les murs de France cette curieuse image d'un coq plumé par la compétition internationale; citoyens, dont chacun s'interroge sur ce que sera la suite, voilà, mesdames, messieurs, les Français après plusieurs années d'un pouvoir sans partage que rien n'est venu entraver dans son action.

Face à cette situation, comment réagir? Pour certains, aujourd'hui, la bonne solution est une motion de censure. Cette motion qui, il faut le noter, procure autant de plaisir à celui qu'elle vise — M. le Premier ministre — qu'à ceux qui l'ont déposée.

Cette étrange harmonie nous trouble, et nous demandons ce que signifie cette rencontre clandestine entre des arrières pensées. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

Je parle au nom d'un groupe libre de toute allégeance, libre d'accorder en toute circonstance ses convictions et ses votes, libre de dire la vérité sans souci de précaution tactique, je suis en train de le démontrer.

**M. Robert Ballanger.** Vous êtes en train de chercher un alibi!

**M. Pierre Sudreau.** Attendez que j'aie terminé, monsieur Ballanger, vous comprendrez peut-être un peu mieux tout à l'heure.

Une motion de censure est une affaire sérieuse. C'est un des moyens d'expression de l'opposition, l'un des seuls qui soient à sa disposition. C'est un des moyens de renverser le Gouvernement. C'est aussi une recherche: recherche d'une nouvelle politique, recherche d'une nouvelle majorité capable de la soutenir.

A trois reprises notre groupe a déjà voté la censure. Il nous a paru évident de nous associer à un acte qui blâmait le recours aux pleins pouvoirs et de nous opposer à une majorité toute disposée à abdiquer le mandat dont les électeurs venaient de l'investir.

Mais s'agit-il de cela aujourd'hui?

S'agit-il encore une fois de condamner la procédure des ordonnances? S'il s'agissait de cela, tout argument serait superflu pour un refus identique. Mais ce n'est plus le débat.

S'agit-il de procéder maintenant à la ratification des ordonnances? Ce serait alors un simulacre de prétendre juger en un seul jour une telle mosaïque, un tel monument de textes. Ce serait le plus sûr moyen d'esquiver la discussion plutôt que de l'engager. Nous ne laisserons pas, pour notre part, le Gouvernement s'en tirer à si bon compte. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

S'agit-il alors de renverser le Gouvernement?

Il faudrait, dans ce cas, que la motion ne fût pas négative mais positive. Y a-t-il une politique commune entre ceux qui contresignent ensemble cette motion de censure et pour reprendre l'expression de M. François Mitterrand ce matin — et qu'il emploie pour la première fois — entre ceux qui revendiquent ensemble l'exercice du pouvoir? Il faudrait que se dessinent derrière elle un programme, une équipe, une politique...

**M. André Fanton.** Très bien!

**M. Pierre Sudreau.** ... et pas seulement une politique économique et sociale mais aussi une politique étrangère, notamment européenne (*Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne, des républicains indépendants et sur quelques bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République*) car la politique ne se divise pas.

Or rien de tel n'est esquissé. N'est-ce pas alors une censure d'apparence? Ne risque-t-elle pas de tromper l'opinion sur la portée réelle de la discussion? Cette opinion déçue par le Gouvernement ne mérite vraiment pas d'être abusée par un faux débat.

Une procédure plus sérieuse et plus efficace doit donc être recherchée.

En la matière, le rôle du Parlement est double: premièrement, obtenir du Gouvernement des changements d'orientation et de politique lors de l'examen du projet de budget; deuxièmement,

affirmer le contrôle parlementaire sur les ordonnances exceptionnellement et temporairement autorisées par le législateur dans les domaines qui relèvent normalement de sa compétence. Tel est le problème!

Deux possibilités de discussion s'offrent à nous: le débat sur le budget et le débat de ratification des ordonnances.

Or, loin de permettre un débat sur le fond des ordonnances, la motion de censure risque de l'escamoter, malgré tout le talent de M. François Mitterrand. Elle peut même faire manquer l'occasion concrète que peut offrir le débat budgétaire pour tenter de remédier immédiatement aux mauvais effets de certains de ces textes.

Il est évident, mesdames, messieurs, il est évident, monsieur Ballanger, que les membres de la majorité, regroupés, encadrés par la motion de censure, n'oseront plus s'égarer à propos de certains problèmes budgétaires sur lesquels, bien entendu, ils ne sont pas d'accord.

Cette motion de censure est inopportune! Elle arrive trop tôt! Nous ne sommes pas les seuls, d'ailleurs, dans l'opposition, à penser ainsi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

La discussion du budget commence demain. Elle doit être marquée par la volonté d'un changement décisif de la politique économique et sociale. Elle doit être placée sous le signe de la relance de l'économie par l'expansion, par l'investissement, par la consommation.

Dans ces trois domaines, la politique du Gouvernement est insuffisante, et notre groupe apportera demain des propositions concrètes. Déjà, nous vous prévenons qu'en ce qui concerne les impôts, nous exigerons que de nombreux agriculteurs puissent opter effectivement pour la taxe sur la valeur ajoutée et bénéficier du forfait et de la décade dans les mêmes conditions que les artisans et les commerçants.

Nous demanderons la réduction des taux de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, qui frappe de plus en plus durement ceux-là mêmes dont le pouvoir d'achat, par le seul effet de la hausse des prix, se trouve atteint par les ordonnances sur la sécurité sociale.

Quant aux ordonnances, notre Constitution oblige le Gouvernement à en saisir le Parlement.

La motion de censure ne peut constituer ni pour l'opposition, ni pour la majorité, le débat de ratification des ordonnances.

Nous n'admettrons pas que cette motion permette d'escamoter le débat qui doit venir. Les ordonnances ne constituent qu'un processus législatif partiel, imparfait, incomplet et M. Giscard d'Estaing en a parfaitement analysé le mécanisme, en mai dernier, dans cette enceinte.

En triomphant de la censure, le Gouvernement considérera les ordonnances comme sanctionnées, ratifiées politiquement, sinon juridiquement. Il saura présenter plus tard le débat de ratification comme une formalité, la conclusion d'une vieille histoire. Et quand les censeurs seront fatigués, le Gouvernement se reposera. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

Tout ceci nous semble insolite; nous avons le sentiment de prendre les problèmes par la tangente sans les aborder au fond. La motion de censure ne doit pas permettre d'esquiver la plupart des difficultés posées par les ordonnances. En ce qui nous concerne, nous voulons savoir quand et comment les ordonnances seront discutées. Ne nous dites pas, monsieur le Premier ministre, que les décrets-lois ou ordonnances n'ont jamais, sauf une exception, donné lieu dans notre histoire, à ratification. Lorsque vous vous référez à la IV<sup>e</sup> ou à la III<sup>e</sup> République, c'est rarement pour y trouver un exemple à suivre. Ne choisissez pas celui-là.

Votre devoir à vous, chef du Gouvernement, est de respecter la Constitution de la V<sup>e</sup> République. Vous ne préserverez pas ses institutions pour l'avenir si vous ne les respectez pas. Il est grand temps.

Une ratification globale des ordonnances avec vote bloqué et motion de censure n'aurait aucun sens.

Une ratification détaillée, avec passage au crible de chaque texte, n'en aurait pas davantage car vote bloqué, question de confiance ou motion de censure priveraient vite, à nouveau, le débat de tout son objet.

Nous avons demandé au Gouvernement de s'engager à faire venir, car il est maître de l'ordre du jour, dès le début de la première session, les propositions de loi présentées par les parlementaires concernant ces ordonnances. Les commissions compétentes les étudieraient pendant l'intersession. Chaque groupe, sur tous les sujets importants, serait amené à faire connaître ses contreprojets. Vous auriez le loisir, monsieur le Premier ministre, d'accepter ou de contrer ces différentes propositions, mais vous n'avez pas le droit de refuser par avance tout examen ou toute discussion. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

Les groupes de l'opposition et aussi — pourquoi pas ? — ceux de la majorité auraient alors, au-delà de la critique, à présenter des solutions.

En résumé, notre position est nette. (*Sourires sur divers bancs.*)

D'une part, nous condamnons la politique du Gouvernement : s'il posait la question de confiance, nous voterions contre.

D'autre part, nous voulons un débat, un vrai débat. Nous n'admettons pas qu'on l'élimine, même avec les meilleures intentions... affichées par M. Ballanger.

Monsieur le Premier ministre, vous vous plaisez volontiers — et avec ironie — à parler des oppositions. C'est vrai, il y en a plusieurs. Mais cela ne durera peut-être pas éternellement, et la dissolution ne nous effraie pas.

Nous voulons une opposition moderne et constructive. Nous voulons que le Parlement puisse discuter et modifier les ordonnances. Nous avons proposé une procédure précise, efficace. Oui ou non, l'acceptez-vous ?

Oui ou non ? Ce n'est pas une question juridique. Personne ne s'y trompera. C'est une question politique et de grande importance.

C'est, en fait, une dernière chance de discussion. Si votre réponse n'est pas satisfaisante, ce sera la confirmation que le régime n'est pas capable de suivre les règles qu'il s'est lui-même données. Et nous serions alors nombreux, dans cette Assemblée et dans le pays, à agir en conséquence. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

M. le président. La parole est à M. Trorial. (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République.*)

M. Jacques Trorial. Mesdames, messieurs, plus le trait est forcé, plus la caricature porte. Les orateurs de l'opposition ont largement appliqué ce principe.

A les entendre, on croirait que le Gouvernement, par quelque masochisme incompréhensible, se serait ingénié à rassembler dans les ordonnances le plus grand nombre possible de mesures aussi inopérantes qu'impopulaires.

Mais il est vrai que si rien, dans la politique mise en œuvre, n'a trouvé grâce à leurs yeux, leurs attaques se sont portées sur les points où les effets étaient les plus faciles. C'est ce qui explique que, jusqu'à présent, on ait peu commenté les ordonnances concernant l'emploi.

M. Mitterrand a même voulu reconnaître l'effort accompli pour parer aux effets du chômage, ajoutant, il est vrai, qu'on n'avait absolument rien tenté pour s'attaquer à ses causes.

C'est apprécier d'une manière bien légère l'œuvre accomplie en quelque mois dans ce domaine par le Gouvernement et en particulier par le secrétaire d'Etat chargé des problèmes de l'emploi, au terme de consultations nombreuses et d'un débat sur des questions orales qui lui ont finalement permis de retenir plusieurs des suggestions alors émises.

Je n'aurai garde, dans un débat essentiellement politique, d'accumuler les détails techniques. Mais il nous faut d'abord faire justice d'imputations erronées sur la situation actuelle du marché de l'emploi.

Non, monsieur Mitterrand, le V<sup>e</sup> Plan n'organise pas le chômage, et vous le savez bien, puisque vous n'ignorez pas qu'il assurera une progression de plus de 500.000 personnes de la population active employée. Vous connaissez, vous, la différence entre la population potentielle et la population active estimée. Vous ne confondez certainement pas, dans vos études personnelles, les soldes des balances statistiques avec le chômage effectivement existant. Mais cela ne vous empêche pas de vous emparer de tels ou tels chiffres sans tenir compte de leur signification précise.

Non, monsieur Ballanger, l'économie d'un pays industriel n'a pas besoin d'une armée de chômeurs de réserve pour faire pression sur les salaires. Vous savez que les Etats-Unis sont le pays où précisément le nombre de chômeurs est le plus important du monde ; d'où l'on devrait conclure que les Etats-Unis sont aussi le pays où les salaires sont les plus bas, ce qui est manifestement risible.

Comment se présente alors réellement notre situation ? Il y a 50.000 chômeurs secourus ; par rapport aux 210.000 demandeurs d'emploi inscrits, c'est un nombre relativement faible, tellement faible que le Gouvernement a tout fait pour étendre la couverture du risque de chômage, de sorte que, dans quelques mois, le nombre des chômeurs effectivement secourus sera multiplié par deux ou par trois.

Quant aux 210.000 demandeurs d'emploi inscrits, ils peuvent, avec les correctifs habituels, correspondre à 400.000 demandeurs d'emploi effectifs. Mais combien de temps demeure-t-on demandeur d'emploi ? En moyenne, d'après les dernières statistiques de l'union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce — l'U. N. E. D. I. C. — trois mois et onze jours.

Il est faux de dire que la situation actuelle dans ce domaine, la France ne l'a connue à aucun moment. Elle a connu une situation de l'emploi plus préoccupante encore : au mois d'avril 1954, sous un gouvernement présidé par M. Mendès-France, il y avait alors à peu près 70.000 chômeurs secourus et 265.000 demandeurs d'emploi inscrits, ce qui, avec les mêmes correctifs qu'aujourd'hui, correspondrait à 530.000 demandeurs d'emploi effectifs. A l'époque, le gouvernement n'a d'ailleurs pas estimé pour autant qu'il était nécessaire de prendre des mesures d'une certaine importance pour parer à cette situation.

La comparaison avec les pays étrangers est également riche d'enseignements.

Voyez la Grande-Bretagne. Je me souviens du dessin récent d'un caricaturiste. Il s'agissait d'un conseil des ministres anglais où les ministres, pour essayer d'augmenter les recettes du budget, lançaient l'idée d'organiser un concours de pronostics pour savoir combien l'Angleterre compterait de chômeurs pendant l'hiver.

Voyez l'Allemagne, voyez l'Italie.

J'affirme, sans crainte d'être réfuté — car telles sont les statistiques, non seulement de l'I. N. S. E. E., mais des institutions européennes et de l'O.N.U. — que la France est actuellement, de tous les pays industriels, celui qui enregistre le plus faible pourcentage de demandeurs d'emploi par rapport à la population active.

Il est d'ailleurs utile de pousser la comparaison, non pas seulement avec les pays de l'Europe de l'Ouest, mais également avec les pays de l'Europe du Centre ou de l'Est. Une étude fort importante, publiée il y a quelques semaines dans un journal du soir que vous connaissez bien, traitait précisément des réformes économiques dans l'Europe de l'Est. Il est intéressant d'y relever des indications concernant le chômage :

« La principale des conquêtes du socialisme était la sécurité de l'emploi et c'est précisément ici que pèse la plus grave menace. Certes, peu de gens disent tout haut ce que la plupart pensent tout bas, mais il s'en trouve quand même. Pour Vergner, l'économiste tchécoslovaque, le plein emploi est une fiction que nous avons créée et à laquelle nous nous sommes habitués, mais qui est devenue aujourd'hui un obstacle à la solution de nos problèmes.

« Quant au polonais Kwiatkowski, autre économiste, il écrivait le 7 août : « Ou bien nous avons le plein emploi, une basse productivité et des prix de revient élevés, ou bien nous avons moins que le plein emploi, à savoir une réserve de main-d'œuvre qui forcera à une productivité accrue ceux qui auront du travail, ce qui aura pour résultat une productivité plus élevée ».

Et cet article donne, pour différents pays de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est, de nombreux exemples prouvant l'existence d'un chômage qu'on s'efforce de dissimuler sous des appellations diverses, mais qui n'en est pas moins réel.

Est-ce pour dénigrer les régimes de ces pays que j'ai voulu citer ces exemples ? Nullement. J'ai seulement voulu constater avec vous que le problème du plein emploi se posait aujourd'hui dans des termes nouveaux, quels que soient les régimes politiques et économiques. C'est l'évolution démographique, technologique, économique et l'ouverture des frontières qui entraînent des mutations industrielles et qui créent les problèmes que nous connaissons. En France, l'évolution du nombre des demandeurs d'emplois tient à deux sortes de causes : celles-ci expriment à la fois les problèmes conjoncturels de notre économie et les changements de notre société.

Représentant une circonscription où ces deux causes se manifestent dans des conditions graves, je suis particulièrement à même d'en avoir une connaissance immédiate.

Mais c'est à cause de cela, précisément, que je dis bien haut ma conviction que, face à cette situation à laquelle tous les pays industriels se trouvent confrontés, nous avons enfin une politique de l'emploi. Celle-ci est d'abord liée à la politique économique dont les actions seules peuvent créer des emplois et assurer une bonne répartition d'activité entre les branches et les régions.

Pour cette répartition géographique, les services de l'aménagement du territoire disposeront dorénavant d'armes nouvelles qui permettront des interventions vigoureuses et rapides à l'image de ce qui a été accompli, par exemple, dans le département que je représente, pour la région de Toul.

D'autre part, la politique active de l'emploi a pour objet de faciliter des transformations nécessaires.

S'il n'est pas anormal qu'un salarié ait à changer d'emploi, il faut que la position de demandeur d'emploi ne représente qu'un stade provisoire entre deux étapes de sa vie professionnelle.

Il faut donc accélérer et favoriser le placement. C'est à quoi tend la création d'une agence nationale de l'emploi.

Il faut aussi atténuer la perte de revenu. C'est pourquoi le Gouvernement a étendu à l'ensemble des salariés non seulement de l'industrie, mais encore du secteur tertiaire, la couver-

ture du risque par l'assurance chômage des A. S. S. E. D. I. C. C'est ainsi pourquoi l'assistance publique a été elle-même étendue, y compris aux chômeurs agricoles, contrairement à ce qui a été affirmé à cette tribune ce matin, grâce à la suppression des fonds communaux de chômage et à leur remplacement par un système couvrant l'ensemble du territoire national.

L'augmentation moyenne de 16 p. 100 de la couverture du risque chômage, qui est ainsi intervenue au terme des ordonnances et des décrets d'application, n'est pas — tant s'en faut — négligeable. Il faut, en tout cas, ignorer les contingences quotidiennes de la vie des travailleurs pour la considérer comme telle.

De toute façon, il importe que le temps disponible entre deux étapes de la vie professionnelle puisse être consacré à l'acquisition d'une formation nouvelle. Tel a été l'objectif de la loi du 3 décembre 1966 sur la formation professionnelle et la promotion sociale. Les conventions types pour l'application de cette loi et des récentes ordonnances viennent d'être récemment approuvées et mises au point.

Il faut enfin, que les intéressés soient mis à même de se préparer en temps utile à d'éventuels changements. D'où les dispositions concernant le délai congé et le délai d'information. Bref, les adaptations ne doivent pas porter préjudice à ceux dont elles modifient les conditions d'existence.

Telle a été la ligne de conduite suivie depuis de nombreuses années par la création de l'assurance chômage en 1958, par l'institution du fonds national de l'emploi en 1963, par le vote de la loi de formation professionnelle et de promotion sociale de 1966 et finalement par l'adoption des ordonnances du 13 juillet 1967. Il en résulte que la France possède maintenant le meilleur régime de prévention et de couverture des risques qu'on puisse trouver en Europe. A cela s'ajoute la relance des négociations paritaires grâce au texte sur l'intéressement et grâce à la lettre adressée par le Premier ministre au conseil national du patronat français.

Si nous avons aujourd'hui des difficultés et des problèmes — nul ne songe à les nier, et certainement pas le député de Longwy — nous avons en tout cas une politique. Car, en fin de compte, c'est de cela qu'il s'agit.

Voter ou ne pas voter la censure est un acte politique. Les insuffisances, les mécontentements sont le lot commun de la vie et spécialement de la vie politique. Mais faire un choix politique ne consiste pas à comparer le réel avec un modèle idéal emprunté à la cité d'Utopie. Cela reviendrait à changer d'attitude chaque fois que la réalité ne répondrait pas au rêve et il faudrait alors changer d'avis plusieurs fois par jour.

Faire un choix politique, c'est d'abord répondre à deux questions : est-ce qu'un changement complet d'orientation de la vie politique nationale est nécessaire ? S'il est nécessaire, est-il possible ?

A ces deux questions, je réponds : non. Un changement complet d'orientation n'est pas nécessaire. Qui peut nier, en effet, que la politique suivie ne serve au mieux les données essentielles de l'intérêt général ? Comme l'exposait à l'instant M. Sudreau, on ne peut dissocier les composantes d'une politique, les institutions, la politique extérieure, les grandes réformes, la politique économique. Ce changement total n'est donc pas nécessaire. Il n'est pas non plus possible.

Quelle est la question qui se pose exactement ? Elle est de savoir ce qu'il y aurait après, ce que deviendrait la vie politique, économique et sociale de notre pays. Eh bien ! il n'est pas difficile de répondre que nous reviendrions au régime politique d'assemblée ou que nous connaîtrions un régime de type communiste.

Ce qui est en cause dans la contestation du principe même des ordonnances, c'est la nécessité d'une autorité présidentielle édue au suffrage universel ; et ce qui est en cause dans la solution de rechange équivoque qui nous est proposée, c'est l'essence même de la démocratie. On le sait, on s'en doutait et on vient d'en avoir une preuve nouvelle très récemment : la gauche démocrate et socialiste est domine, qu'elle le veuille ou non, par le parti communiste. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République. — Protestations et rires sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

Et dans la manœuvre politique, comme dans les défilés militaires, les applaudissements et l'admiration des foules vont aux gros bataillons et non au carré des officiers sans troupes.

D'où tient-on, et depuis quand, que le parti communiste respecterait son contrat avec ses alliés ?

**M. André Fanton.** Très bien !

**M. Jacques Trorial.** D'où tient-on qu'il accepterait, s'il parvenait au pouvoir, de le remettre en cause démocratiquement, par des élections libres, après l'avoir confisqué et, en dernier

ressort, après l'avoir confisqué à ses alliés d'aujourd'hui ? (Protestations sur les bancs de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste. — Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République.)

A cet égard, nous comprendrions qu'on nous offre cette solution de rechange si nous pouvions admettre que dans le monde d'aujourd'hui le modèle communiste, au point de vue économique, social et politique, vaille véritablement la peine d'être suivi. Mais quand on mesure les difficultés auxquelles sont confrontés les différents pays de l'Est, quand on connaît le taux de croissance de leur économie, leur niveau de vie, quand on voit les divisions de ce monde contre lui-même, n'est-il pas dérisoire de nous proposer ce modèle-là pour l'organisation de la société française ?

**M. André Fanton.** Très bien !

**M. Robert Fabre.** Allez donc dire cela à Varsovie !

**M. Jacques Trorial.** En tout cas, si certains peuvent avoir encore des illusions, nous nous n'en avons pas et il y a dans le pays — et dans cette enceinte — une grande majorité de citoyens, qui pensent comme nous. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République. — Interruptions sur les bancs du groupe communiste.)

Il semble que cela vous gêne, messieurs. La vérité paraît vous offusquer.

C'est pourquoi la majorité de cette Assemblée ne s'associera pas au vote de la motion de censure, car elle estime que ceux qui l'ont déposée se trompent et qu'ils veulent nous tromper. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République et des républicains indépendants. — Exclamations sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.)

**M. le président.** La parole est à Mme Vergnaud. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

**Mme Claire Vergnaud.** Depuis 1958, le pouvoir d'achat des salariés ne cesse de se dégrader, mais il se dégrade encore plus depuis 1963, année où M. le Premier ministre a lancé sa campagne d'austérité que l'on peut résumer ainsi : opposition à l'augmentation des salaires et soutien accordé à toutes les exigences du grand patronat.

C'est aussi en 1963 qu'a été relancée la campagne contre la sécurité sociale qui devait aboutir aux récentes ordonnances. C'est également à partir de cette date qu'ont commencé les grands licenciements, les fermetures d'entreprises, les concentrations effectués avec l'aide de l'Etat.

Depuis 1963, pour la grande majorité des ménages français, les difficultés se sont accrues.

Pour camoufler cela, la presse dite « bien pensante », la radio, la télévision racontent à longueur de journée que le niveau de vie ne cesse d'augmenter. Les chiffres sont triturés de façon remarquable. La presse n'en reste pas moins mensongère. Mais les faits, plus forts que les fantaisies oratoires, s'imposent avec une réalité brutale.

Le peuple français ne se trompe plus sur les intentions de votre gouvernement : les dernières élections le prouvent. Les dernières ordonnances que vous venez de prendre feront tomber les quelques illusions qui restent encore.

C'est en allant faire chaque jour ses achats que l'on mesure la réalité du pouvoir d'achat. Or, les prix augmentent régulièrement. L'extension de la taxe sur la valeur ajoutée va également se traduire par une hausse des prix. Le pain, l'eau, le lait sont jusqu'à présent exonérés de la taxe. Au 1<sup>er</sup> janvier 1968 ils subiront la T. V. A. de 6 p. 100. Voilà un exemple de la fiscalité gaulliste. Les pauvres gens seront les premières victimes.

La réalité du pouvoir d'achat, on la voit aussi chez les ménages qui vivent dans des conditions de logement précaires, et l'emploi là une expression fort modérée. Je pourrais, monsieur le Premier ministre, monsieur le ministre de l'équipement et du logement, vous faire visiter dans le XX<sup>e</sup> arrondissement des foyers où les gens vivent avec les rats, où les mères sont obligées de monter la garde auprès des berceaux de leurs enfants. Voilà la réalité, voilà la grandeur française. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

Non seulement, ces ménages sont mal logés, mais les loyers augmentent.

Certains ménages ont eu la chance d'obtenir un logement H. L. M., mais avec le nouveau mode de financement le loyer ne correspond plus à celui d'une habitation à loyer modéré.

La réalité du pouvoir d'achat, elle résultera aussi des nouvelles dépenses imposées aux 34 millions d'assujettis à la sécurité sociale. Avec le démantèlement de la sécurité sociale est mis en cause le droit à la santé qui traduit pourtant un besoin social dont la satisfaction relève bien de la responsabilité gouvernementale.

Nous nous gardons bien d'oublier que les mesures décidées par le Gouvernement ne sont pas autre chose que la reprise exacte, scrupuleuse, complète, de l'ensemble des exigences formulées en ces domaines depuis des années par le conseil national du patronat français.

La réalité du pouvoir d'achat, c'est l'augmentation scandaleuse des transports. Au retour des vacances, la surprise a été désagréable. Cette augmentation s'élève généralement à 60 p. 100, dans le meilleur des cas. Je dis bien « dans le meilleur des cas », car, dans le pire, elle atteint 400 p. 100. Autrefois, pour effectuer le parcours correspondant à une section d'autobus, il fallait un ticket qui coûtait 25 centimes; aujourd'hui, pour effectuer le même parcours, il faut deux tickets qui coûtent chacun 50 centimes, ce qui fait bien 400 p. 100 d'augmentation. Nul ne peut contester ces chiffres.

A ces augmentations importantes, il faut ajouter l'augmentation des tarifs d'électricité, 4,80 p. 100, et celle du gaz, 1,85 p. 100. Depuis les vacances, le niveau de vie des salariés parisiens a ainsi diminué de 7 p. 100.

La réalité sur le pouvoir gaulliste, c'est que face à ces mesures régressives, face à toutes ces hausses, les salaires et les retraites ne connaissent pas le même accroissement. Pour cette raison, notre groupe soutient les revendications défendues par les centrales syndicales de la C. G. T. et de la C. F. D. T. qui demandent l'abrogation des ordonnances antisociales et le droit à la santé pour tous, l'ouverture de négociations véritables sur les salaires et les retraites, des mesures susceptibles d'assurer le plein emploi, l'accroissement du chômage, complet ou partiel, plaie du régime capitaliste, provoquant l'inquiétude permanente des salariés.

Qui pourrait contester, hormis le grand patronat et ceux qui le servent, que de telles revendications sont amplement justifiées ?

Avec la publication des ordonnances, vous venez d'aggraver la politique que vous pratiquez depuis 1958, politique foncièrement réactionnaire à laquelle un grand coup d'accélérateur avait déjà été donné en 1963. Or les chiffres de 1964 montrent que la natalité française baisse. Certains recherchent les causes de cette évolution. Pourquoi chercher ? Donnez aux ménages les moyens de vivre décemment et d'élever leurs enfants dignement si vous voulez corriger une telle situation.

Nous ne pouvons que nous opposer fermement à cette politique de misère pour la grande majorité du peuple français, politique qui fait que de nombreux jeunes, dont on saluait jadis la naissance comme un enrichissement de notre pays, sont des chômeurs avant même d'avoir commencé à travailler, politique qui fait que nos anciens ne disposent pas de six francs par jour, je n'ose dire pour vivre, car avec une telle aumône il est impossible de vivre, même très modestement.

En prenant ces ordonnances, vous avez décidé d'accentuer cette politique de misère. Les salariés s'organisent pour s'y opposer fermement. Ils sont assurés du soutien du groupe communiste. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

**M. le président.** La parole est à M. Ribadeau Dumas. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République.)

**M. Roger Ribadeau Dumas.** Monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs, ainsi donc, une fois de plus, l'opposition entend clouer au pilori la politique sociale du Gouvernement. (Rires sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

A vrai dire, elle se déchaîne et elle se dépasse. N'avons-nous pas entendu au sein de la commission des affaires sociales un de ses membres soutenir que le seul but du Gouvernement était d'empêcher les ouvriers de se soigner ?

Un député communiste. En tout cas, il ne les y aide pas !

**M. Roger Ribadeau Dumas.** Mais seuls les faibles d'esprit croient à ces calembredaines. (Exclamations sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.)

Pourtant, une certaine presse, dûment chapitrée, facilement persuadée, solidement enrégimentée s'agit et veut amener l'opinion publique. Neus devons donc répondre sérieusement à cette campagne. (Rires sur les bancs du groupe communiste.)

A vrai dire, les ordonnances qui viennent d'être prises ne sont pas également critiquées. M. Mitterrand, lui-même, a glissé sur celles qui concernent l'emploi, en indiquant qu'il n'en parlerait que brièvement, ce qu'il a fait.

M. Trorrial vient d'évoquer le sujet; je n'y reviendrai donc pas (nouveaux rires sur les bancs du groupe communiste), encore que la garantie de l'emploi soit une des revendications primordiales de la classe ouvrière. Je limiterai mes observations au problème de l'intéressement des travailleurs aux bénéfices des entreprises et aux ordonnances qui ont été le plus critiquées, celles qui concernent la sécurité sociale.

Des deux systèmes économiques aujourd'hui en présence dans le monde, celui qui favorise l'initiative individuelle et laisse le champ libre aux entreprises privées, c'est-à-dire à l'économie de marché pratiquée dans tout l'Occident, et le système en vigueur à l'Est, celui de l'économie planifiée, la France a délibérément choisi le premier. Pourquoi ? Parce que la souplesse et l'efficacité de l'initiative et de l'entreprise privées ont fait leurs preuves; parce que, depuis cinquante ans, c'est-à-dire depuis que la planification a été mise en œuvre, les progrès réalisés en ce qui concerne le niveau de vie des travailleurs a été plus important aux Etats-Unis, où le premier système a été adopté, qu'en Russie soviétique.

Mais, cela est évident, l'économie de marché suppose le profit. Elle implique que les entreprises réalisent des bénéfices qui donnent la mesure de leur efficacité.

En réalité, une solidarité profonde unit le capital et le travail. Elle a été reconnue depuis longtemps et ce n'est pas aux membres de cette Assemblée que je rappellerai la fable célèbre des membres et de l'estomac.

**M. Roger Roucaute.** Nous connaissons aussi votre solidarité avec le capital !

**M. Roger Ribadeau Dumas.** En France, cette solidarité a été longtemps dissimulée par les luttes sociales. (Exclamations sur les bancs du groupe communiste.) J'en conviens, les conquêtes sociales et les améliorations du sort de la classe ouvrière...

**M. Guy Ducloné.** Arrachées grâce à ses luttes !

**M. Roger Ribadeau Dumas.** ... n'ont été obtenues qu'après des luttes importantes. (Exclamations et applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

C'est ce qui cache encore, de nos jours, la solidarité profonde du capital et du travail.

**M. Guy Ducloné.** Il y en a qui luttent et d'autres qui résistent !

**M. Roger Ribadeau Dumas.** C'est à la suite d'une analyse lucide de la conjoncture et des données économiques que le général de Gaulle a prêté l'association contractuelle du capital et du travail. En effet, seule, cette association contractuelle peut établir la paix sociale et donner aux travailleurs le même moteur qu'aux chefs d'entreprise.

**M. Henri Deschamps.** Oui, mais avec moins de chevaux ! (Rires.)

**M. Roger Ribadeau Dumas.** En fait, cette ordonnance a été l'objet de quelques critiques. M. Mitterrand les a rappelées ce matin. Premièrement, cette ordonnance est un leurre, elle a été faite pour bernier la classe ouvrière. Pourquoi ? Parce que bien peu d'entreprises, après avoir versé l'intérêt de 5 p. 100 au capital, pourront disposer d'un super-bénéfice leur permettant de verser aux salariés ce qui leur revient. Peut-être le raisonnement tenu est-il aujourd'hui exact. Mais cela tient à la conjoncture et nul doute que, l'expansion reprenant et les profits s'étant rétablis, les salariés trouveront dans les dispositions de cette ordonnance de réelles satisfactions. (Exclamations sur les bancs du groupe communiste.)

**M. Guy Ducloné.** Et voilà pourquoi votre fille est muette !

**M. le président.** Si vous aviez la sagesse de demeurer muet vous-même, monsieur Ducloné, combien vous faciliteriez ma tâche. (Sourires.)

**M. Roger Ribadeau Dumas.** Une autre objection de M. Mitterrand porte sur le petit nombre des bénéficiaires de l'ordonnance. Mais, ainsi que vous le savez certainement, des mesures sont à l'étude, destinées à faire bénéficier de ses dispositions les travailleurs des entreprises nationalisées. De leur côté, les dirigeants des petites et moyennes entreprises recherchent les moyens d'en étendre l'application à leurs collaborateurs.

Quant à la sécurité sociale, il y a longtemps que des observateurs ont fait remarquer au Gouvernement que l'accroissement progressif des charges sociales faisait peser sur l'économie de la nation un poids qui serait vite insupportable. La commission du V<sup>e</sup> Plan avait prévu que si on laissait les choses en l'état, l'indice des prestations sociales passerait, de 100 en 1965, à 142 en 1970, que les charges deviendraient alors insupportables et qu'il serait nécessaire de ramener cet indice de 142 à 140, voire à 138. Toujours selon les conclusions de cette commission, les cotisations progressant moins vite que les prestations, il fallait augmenter les ressources de la sécurité sociale. C'est à cette tâche que vous vous êtes consacré en élaborant les ordonnances.

La tâche, monsieur le Premier ministre, était particulièrement désagréable car il ne vous a pas échappé, bien entendu, qu'une des revendications des Français unanimes était de voir rembourser le plus largement possible les soins qu'exige leur santé.

Mais cette action était indispensable et vous ne pouviez pas vous y dérober, faute de voir les entreprises incapables de soutenir la concurrence étrangère.

En effet, si je consulte les statistiques publiées par la Communauté économique européenne, je constate que la progression des charges sociales en France est plus rapide qu'elle ne l'est chez notre principal concurrent. C'est ainsi qu'en Allemagne fédérale, les prestations sociales qui, en 1959, étaient de 640 deutschemarks, soit, à 1 franc 20 le deutschemark, de 768 francs par habitant, sont passées à 1.116 francs tandis qu'en France, alors qu'elles n'étaient en 1959 que de 660 francs, c'est-à-dire inférieures à ce qu'elles étaient en Allemagne, elles sont passées en 1964 à 1.190 francs, dépassant le montant de la charge supportée en Allemagne fédérale.

Il n'était pas possible, dans ces conditions, de croire que les entreprises françaises pourraient, après une telle augmentation de leurs charges, soutenir la concurrence étrangère. Si vous n'aviez pas remédié à cette situation, les souffrances que la disparition ou la faillite des entreprises françaises aurait entraînées pour les travailleurs auraient été infiniment plus dommageables que ne le sont pour eux les inconvénients des ordonnances.

Quel est, en effet, l'objet de ces ordonnances ? Qu'avez-vous voulu faire ?

D'abord, vous vous êtes efforcé de supprimer les abus et vous vous êtes donné tous les moyens d'y parvenir. Il n'est pas douteux qu'au fil des années de graves abus se sont glissés dans le fonctionnement de la sécurité sociale. (*Interruptions sur les bancs du groupe communiste.*) C'est la femme qui vient trouver son médecin et lui dit : « Docteur, mon mari sera en congé le 1<sup>er</sup> août et je le serai le 15 juillet. Or, je suis un peu fatiguée ; voulez-vous bien, je vous prie, me donner quinze jours de repos. » (*Protestations sur les mêmes bancs.*) Et le médecin obtiendra ce qu'il craint de perdre une cliente. (*Nouvelles protestations sur les bancs du groupe communiste.*)

Ce sont des médecins qui me l'ont dit. Autres sources d'abus : conditionnement des produits pharmaceutiques et le remboursement du prix des journées dans les cliniques privées. Mais tout le monde est d'accord pour demander la répression de ces abus.

En réalité, les principales critiques portent sur d'autres points. Elles ont trait d'abord au ticket modérateur.

En effet, vous avez augmenté de 10 p. 100 le ticket modérateur pour les frais médicaux et dentaires. De plus, vous avez interdit aux mutuelles de le rembourser totalement. C'est là, il faut bien le dire, le prix que les Français paient le maintien de la médecine libre.

Il est exact que dans certains pays étrangers, l'Allemagne ou l'Angleterre, les frais médicaux et pharmaceutiques sont remboursés à 100 p. 100. Mais dans aucun de ces deux pays les malades ne sont libres de choisir leur médecin. Eh bien ! il faut que les Français choisissent, et jusqu'à présent ils ont choisi la liberté de la médecine.

En ce qui concerne l'interdiction faite aux mutuelles de rembourser la totalité du ticket modérateur, il est bon de rappeler que ce principe était, à l'origine, inscrit dans les statuts de toutes les mutuelles et qu'il est toujours respecté par la mutuelle de l'éducation nationale et par celle des postes et télécommunications. L'ordonnance ne changera donc rien aux statuts de ces dernières.

**Mme Claire Vergnaud.** Qu'en est-il du tiers payant ?

**M. Roger Ribadeau Dumas.** Certes, l'ordonnance en interdit le principe. En fait, le Gouvernement s'est réservé le droit, dans la même ordonnance, de le rétablir en fonction de critères qu'il déterminera par décret.

Sur ce point, je dois me faire l'écho du président de l'Union mutualiste de la Drôme qui demande que les critères employés concernent plutôt le coût des soins reçus ou des consultations demandées que les maladies ou médicaments sur une liste.

La critique porte également sur les charges indues. Elles pourraient faire l'objet de longs développements. Sans suivre les orateurs qui se sont succédés à cette tribune et qui ont évalué ces charges à 4 milliards de francs, on peut constater que les charges qui ont été portées, depuis plusieurs années, au compte du régime général, auraient pu être budgétisées.

C'est ce qu'a constaté le rapport Bordaz. Le Gouvernement a lui-même relevé le fait et a, dans un premier exercice, budgétisé 650 millions de francs de ce que l'on appelait des charges indues. Nul doute, monsieur le ministre, qu'au cours des années prochaines, vous progresserez dans cette voie !

En effet, s'il est un point sur lequel il faudra revenir un jour c'est bien celui du financement de la sécurité sociale. Vous savez que, parce qu'elles sont assises sur les salaires, les cotisations pèsent très lourdement sur l'industrie et particulièrement les industries de main-d'œuvre. Elles n'assurent que très partiellement la solidarité entre les seuls salariés.

Il n'est pas douteux que, si nous devions aujourd'hui créer la sécurité sociale, avec l'expérience que nous en avons, nous la ferions toute différente de ce qu'elle est et que nous impose-

rions le devoir de solidarité qu'elle suppose à la partie de la nation qui y échappe. Il faudra un jour ou l'autre débattre de nouveau cette importante question.

Monsieur le Premier ministre, la motion de censure déclare que « par ses ordonnances, le Gouvernement a démantelé la sécurité sociale, limité l'action bienfaisante de la mutualité, revenant sur les avantages acquis, faisant œuvre de régression sociale, sans pour autant prévoir des solutions pour le financement futur et sans amorcer la grande politique de la santé qui s'impose ».

Le dernier membre de phrase de ce passage de la motion de censure est la preuve d'un défaut général à l'esprit français qui croit qu'on peut, d'un mot, régler une fois pour toutes une réalité perpétuellement mouvante. Mais il faut revenir sur les termes de « démantèlement de la sécurité sociale » et de « régression sociale ». M. Mitterrand a parlé du « démantèlement de la sécurité sociale ». Je crois qu'il a, ce faisant, confondu tout bonnement « l'âne et les reliques ». (*Rires sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

En effet, c'est la forme sous laquelle la sécurité sociale est assurée à laquelle touchent les réformes de structure actuellement prescrites. C'est de la forme seule qu'on peut soutenir qu'elle est démantelée. La sécurité sociale elle-même et les prestations subsistent et ne sont pas démantelées.

Votre gouvernement, monsieur le Premier ministre, a donné à plus de Français que jamais le bénéfice des prestations de la sécurité sociale. Ce n'est pas lui qui la détruira.

Quant à la régression sociale, permettez-moi d'ajouter quelques mots : jamais, à aucun moment de notre histoire les enfants, même ceux des classes les plus modestes, n'auront eu autant de chances devant la vie (*Exclamations sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste*) que depuis la réforme de l'éducation nationale. (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République et des républicains indépendants.*)

Jamais, à aucun moment de notre histoire, il n'y a eu autant de bénéficiaires des prestations sociales.

Jamais, à aucun moment de notre histoire, les travailleurs privés d'emploi n'ont trouvé autant d'aide fraternelle auprès des pouvoirs publics. (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République. — Exclamations et rires sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.*)

Ce n'est pas la V<sup>e</sup> République qui a créé les zones de salaires. Mais c'est la V<sup>e</sup> République qui en a diminué le nombre et c'est elle qui les supprimera. (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République.*)

**Mme Jeannette Prin.** Augmentez les salaires !

**M. Roger Ribadeau Dumas.** Ce n'est pas la V<sup>e</sup> République qui a créé les comités d'entreprise. C'est le général de Gaulle. (*Protestations sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

Mais c'est la V<sup>e</sup> République qui a augmenté les pouvoirs des comités d'entreprise et qui a mieux assuré la protection de leurs délégués.

Ce n'est pas la V<sup>e</sup> République qui a créé l'allocation aux vieux travailleurs salariés, mais c'est la V<sup>e</sup> République qui l'a doublée. (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République.*)

Il fallait que ces choses fussent dites. (*Exclamations et rires sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. René Rieubon.** On les a déjà entendues !

**M. Roger Ribadeau Dumas.** Monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs, je conclus.

**M. Roger Roucaute.** M. le Premier ministre n'aura plus rien à dire !

**M. Roger Ribadeau Dumas.** Trop longtemps, les hommes au pouvoir ont beaucoup parlé, mais peu agi.

Nombreux sont ceux qui croient les problèmes résolus parce qu'ils les ont exposés. L'opinion publique peut être quelque temps abusée par une propagande intensive qui nie l'œuvre sociale de la V<sup>e</sup> République. Mais les faits subsistent. L'opinion publique ne suivra pas ces réactionnaires de gauche (*Exclamations sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste*) qui dissimulent l'indigence de leur action sociale derrière une logomachie progressiste.

Un jour ou l'autre, quoi que fasse toute une clique pour les tenir dans l'ombre, les faits viendront au grand jour.

Alors l'œuvre sociale du Gouvernement de la V<sup>e</sup> République apparaîtra éclatante et profondément humaine. (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République et des républicains indépendants. — Exclamations sur les bancs de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Marin. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. Fernand Marin.** Monsieur le Premier ministre, dans toute la France les paysans ont censuré votre politique le 2 octobre dernier. Ils vont le faire à nouveau le 12 octobre. De cette tribune nous les assurons de notre solidarité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

Les pancartes de Quimper, de Redon, de Châteauroux, de Pau proclamaient, le 2 octobre: « Non à la mort lente; non à l'asphyxie ».

Les paysans prennent conscience que votre orientation agricole est avant tout un corset étouffant pour la majorité d'entre eux. Vos plaidoiries sont fondées sur la nécessité d'une mutation économique inéluctable. Au nom de cette nécessité vous favorisez une minorité et vous chassez de la terre ceux qui y travaillent depuis des générations. La mort lente ne vous suffit pas toujours. Vous provoquez des infarctus par des décrets hallucinants.

Prenons deux exemples.

Le 1<sup>er</sup> juillet 1967, vous interdisez la commercialisation, à tous les stades de la graine de luzerne de Provence, jusqu'à ce jour excellent produit d'exportation. Cette décision prise au moment où la graine est en train de mûrir prive de revenus indispensables des milliers de petits exploitants.

Au mois d'août, vous rendez obligatoire la normalisation du raisin de table. Les vendangeurs doivent-ils maintenant se rendre avec une balance au milieu de leurs vignes pour peser les grappes? La rationalisation dont vous invoquez la nécessité exigera-t-elle plutôt l'aménagement de salles de conditionnement au niveau du gros négoce.

Nous pourrions allonger la liste des décisions hâtives, prises au pied levé, qui motivent déjà la condamnation de votre politique.

Mais, poursuivons. Vous n'atteignez qu'un objectif: l'élimination des exploitations familiales. Par contre, l'augmentation annuelle de 4,8 p. 100 du revenu agricole que vous aviez promise n'est pas atteinte: elle n'a été que de 3,6 p. 100 en 1966, et ne sera peut-être pas même de 1,5 p. 100 en 1967.

Cette moyenne globale insuffisante implique une réduction importante des revenus les plus faibles.

Les méfaits et les contradictions se multiplient.

Le prix réel de la viande bovine à la production est le même qu'il y a dix ans, celui de la viande porcine le même qu'il y a vingt ans. C'est le résultat catastrophique de votre politique. Vous avez provoqué la sous-consommation en maintenant le pouvoir d'achat des travailleurs à un niveau insuffisant. Vous avez fixé des prix d'orientation trop bas et, lors de la « négociation Kennedy » à Genève, vous avez souscrit à des accords qui entraînent l'importation de viande de pays tiers et provoquent ainsi la chute des cours. Cette situation impose des mesures immédiates.

Le prix indicatif du lait n'est pas respecté; son prix européen va provoquer, dans quelques mois, une nouvelle baisse effective à la production. Des mesures immédiates s'imposent là aussi pour soutenir le prix du lait.

A juste titre, les producteurs avicoles ne veulent pas subir les charges de la régularisation du marché. Les pépiniéristes, avec juste raison, ne veulent pas verser des taxes nouvelles pour combler le déficit de l'I. V. C. C.

Méditez cet exemple, monsieur le Premier ministre: le F. E. O. G. A. de la région de Carpentras fait brûler 700 tonnes de tomates en les arrosant de mazout afin de maintenir les cours et de venir en aide à certains producteurs. Pendant que se déroule ce spectacle navrant, des conserves américaines de tomates arrivent en France et, en ce moment même, le tonnage insuffisant aggrave la situation des conserveries de Provence. Au lieu de détruire la marchandise il faut en prévoir l'utilisation.

Vos ordonnances, votre fiscalité et l'extension de la T. V. A. à l'agriculture vont rendre plus difficile une situation déjà peu reluisante. C'est ainsi que, par la libération du marché des céréales qui va favoriser les gros producteurs, vous amorcez le retour à la situation d'avant 1936 sous le gouvernement de M. Pierre Laval. Rétrograde, menaçant l'O. N. I. C., prise au dépourvu dans la recherche de débouchés, incapable de moderniser harmonieusement l'agriculture au profit des travailleurs, votre néfaste politique doit être censurée. Elle doit prendre fin. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

Car on peut prévoir d'autres échéances difficiles. Depuis 1958, le régime actuel a fait baisser de 25 p. 100 le pouvoir d'achat des petits et moyens viticulteurs.

L'écoulement normal de leur récolte n'est pas assuré. Qu'advient-il dans quelques années lorsque la viticulture italienne, redoutable concurrente communautaire, produira 120 millions d'hectolitres de vin?

Qu'advient-il en 1970 lorsque notre jeune verger français — dont 40 p. 100 sont encore improductifs — produira 4.300.000 tonnes de fruits et qu'il faudra en exporter 700.000 tonnes.

Le paysannerie laborieuse ne peut pas vous confier le soin d'assurer ses échéances futures. Vous ne lui trouvez pas les débouchés suffisants et vous ne la protégez pas contre les importations abusives.

Pour les monopoles que vous défendez, le Marché commun est celui d'une Europe industrielle fondée sur une main-d'œuvre dont on maintient les salaires en pesant sur les prix alimentaires. Vous nous écarterez de ces institutions pour mieux satisfaire les besoins de cette Europe dénoncée par M. Hervieu, président de la confédération de l'élevage.

Je le répète, vous n'atteignez qu'un seul objectif, éliminer l'exploitation familiale.

Selon un rapport de la caisse régionale de crédit agricole d'Avignon, 43 p. 100 des transactions portant sur 57 p. 100 des surfaces cultivées ont été traitées par des non-agriculteurs en 1966. Vous chassez les paysans authentiques de la campagne et les jeunes ruraux, en particulier, vont grossir la cohorte des 400.000 travailleurs actuellement sans emploi.

Nous ne pouvons laisser se poursuivre cette politique antisociale. Cessez de frapper d'amendes, qui peuvent atteindre jusqu'à deux millions d'anciens francs, les viticulteurs qui plantent pour assurer la rentabilité de leurs modestes exploitations. Accordez-leur les droits de plantation que vous dispensez si généreusement aux sociétés foncières. Débloquez en priorité la récolte de ces viticulteurs qui ne pourront vivre normalement avec l'actuel déblocage de dix hectolitres-hectare de la récolte de 1967. Allégez les cotisations sociales des exploitations aux modestes revenus cadastraux, mesure d'autant plus opportune que les directeurs de certaines sociétés régnaient sur de vastes surfaces ne sont pas même assujettis à la mutualité sociale agricole et que ces mêmes sociétés ne versent que des sommes dérisoires au titre des cotisations.

Ne devancez pas les autres pays du Marché commun dans l'extension de la T. V. A. à l'agriculture. Discutez avec les organisations agricoles de l'application de cette mesure qui va frapper les coopératives et ceux qui ne peuvent pas tenir de comptabilité.

Accordez les prêts et les crédits au paysan qui aime son terroir, travaille avec goût et a le désir de moderniser son exploitation, au lieu de les réserver, dans leur masse, aux grosses sociétés foncières dont, le plus souvent, la principale vocation n'est pas agricole.

Il est vrai que de telles mesures doivent vous laisser insensible puisque vous allez favoriser la pénétration de la grande finance dans l'agriculture, en revisant par ordonnance le statut de la coopération agricole. Vous augmentez aussi de 6 p. 100 les fermages en blé, tandis que vous allez ôter, également, par ordonnance, tout espoir de réinstallation aux fermiers âgés de plus de quarante-cinq ans.

Nous demandons la censure pour toutes ces raisons. Nous voulons, nous, diminuer la peine et le souci du lendemain de ceux qui font produire la terre. Nous les savons capables de s'adapter aux méthodes modernes, eux qui, de père en fils, ont fait pousser avec amour et fierté les beaux produits de France. Mais encore faut-il leur en donner les moyens.

Pour eux, nous voulons moderniser l'agriculture française et la rendre plus prospère; c'est avec eux que nous voulons la promouvoir au tout premier rang dans le monde. La relève authentiquement démocratique de votre régime nous le permettra.

Un gouvernement d'union démocratique fera reviser à Bruxelles certaines clauses néfastes et conclura des accords plus favorables à notre agriculture. Il relèvera le pouvoir d'achat des travailleurs et abaissera certains prix excessifs de produits industriels indispensables à l'agriculture.

Ainsi sera élargi le marché de la consommation. Les crédits iront en priorité aux coopératives, notamment les coopératives d'utilisation de matériels agricoles. Ils aideront à l'équipement moderne mis à la disposition de toute la paysannerie laborieuse. A une époque où l'on ne peut plus faire ce que faisaient les aïeux, ni copier le voisin, même s'il réussit, la recherche agronomique libérée des intérêts particuliers, dotée de crédits suffisants, évitera les essais malheureux ou les travaux inutiles, ce qui n'est pas le cas en ce moment.

Le droit de préemption des fermiers et métayers sera respecté. Prêts, ristournes, détaxes, déblocage, droit de planter seront donnés en priorité aux petits et moyens exploitants; les ouvriers agricoles auront les mêmes droits que ceux de l'industrie, la retraite sera accordée à soixante ans, une véritable orientation et une véritable planification démocratiques assureront des prix rémunérateurs et stables.

Pour hâter l'heure de cette politique de progrès, nous nous joignons à l'immense majorité des paysans pour vous censurer. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Laudrin. (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République.*)

**M. Hervé Laudrin.** Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs, je suis très heureux de succéder à cette tribune à M. Marin. Chacun s'apercevra très vite que nous n'avons pas le même accent. (*Sourires.*)

La motion de censure consacre un paragraphe au problème agricole, elle reproche au Gouvernement « de n'avoir pas établi une politique juste et efficace pour sauver l'agriculture française ».

Ce texte appelle deux ordres de réflexions que je soumettrais à l'Assemblée très succinctement au nom de mon groupe.

Le premier concerne le marasme de l'agriculture ; le second consiste à cerner davantage le problème de l'agriculture française.

C'est en effet généraliser de façon quelque peu regrettable, dans un débat de cette importance, que de parler du marasme de l'agriculture. Chacun sait en effet qu'il y a au moins trois secteurs différenciés dans le monde agricole : les régions dites d'accompagnement, aux méthodes ou aux structures compétitives, les régions de rénovation et les régions de soutien, quel que soit d'ailleurs le nom que l'on donne à l'une ou à l'autre de ces catégories.

Mais il est juste de reconnaître qu'une fraction importante de cette agriculture, celle qui produit les céréales et les betteraves, jouira cette année d'un revenu qui sera sans doute jugé supérieur à celui des années précédentes.

La crise spécifique du monde agricole, c'est celle de l'élevage, et je regrette que cela n'ait pas été mentionné dans la motion de censure. (*Rires sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. Fernand Dupuy.** Eh bien, ajoutez-le ! Et votez la motion !

**M. Hervé Laudrin.** Je crois que cette motion a été rédigée par des gens pressés qui ont oublié, d'une façon générale, les problèmes de détail, quoique très importants, dont nous discutons.

Cette crise qui se manifeste dans le monde des animaux (*Rires sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*) et de ceux qui les élèvent (*Nouveaux rires.*) se caractérise par un écrasement des prix des bovins, des porcins et des volailles. Si d'importantes mesures n'interviennent pas dans les jours qui viennent, les producteurs ne pourront pas faire face à leurs charges minimales.

**M. Marcel Rigout.** A qui la faute ?

**M. Hervé Laudrin.** Nous sommes d'accord pour constater la crise mais non sur le remède.

Cette situation est d'autant plus désespérante qu'elle coïncide avec les premières réalisations du Marché commun et avec les promesses alléchantes que contient le projet de loi sur l'élevage.

Je regrette donc que la motion de censure et la déclaration de M. François Mitterrand n'aient pas mieux cerné le véritable problème de l'heure.

Au passage, puisque je cite M. Mitterrand, j'indique que j'ai suivi avec intérêt la critique qu'il a développée de l'ordonnance portant réforme de la coopération agricole, ordonnance élaborée, disait-il, pour mieux aider les entreprises privées et le capital.

Lequel d'entre nous nie que la réforme des coopératives s'impose ? Il en est de nombreuses, hélas ! à travers nos diverses régions, qui ont succombé sous le poids d'un déficit dont le montant global reste confidentiel mais dont l'ampleur nous effraierait, déficit qui plonge des catégories entières d'éleveurs dans des situations financières désastreuses, lesquelles peuvent se prolonger pendant plusieurs années.

Nous savons bien qu'à l'heure même où nous discutons certaines coopératives cherchent, afin de ne pas être victimes des erreurs financières de leurs voisins, à quitter le centre national de commercialisation dans lequel elles ont été automatiquement groupées.

On constate, d'autre part, que les entreprises privées n'ont pas réalisé des bénéfices très importants si l'on songe que la Bretagne voit se fermer, l'une après l'autre, ses usines de conserves de poisson et de légumes, qui dans notre région sous-industrialisée étaient sources d'une véritable richesse et d'un grand nombre d'emplois.

Je me suis laissé dire, ce matin même, que, depuis 1950, 91 usines privées ont été fermées dans nos départements bretons. Où est le scandale si on leur permet aujourd'hui de survivre grâce à une association, à raison de 30 p. 100 des actions, avec les agriculteurs ? Il n'y a pas, il ne peut pas y avoir d'opposition véritable entre le privé et le coopératif dans le domaine agricole quand il s'agit de l'intérêt du paysan. Au surplus, jamais un gouvernement n'a tant aidé les coopérateurs pour qu'ils puissent prendre leur part dans l'industrie et la commercialisation de leurs produits.

Mais je reviens à cette motion de censure. Ses auteurs semblent vouloir unifier l'agriculture, et ils ont tort. En réalité, ils cherchent à la diviser, et là encore la fédération de la gauche a tort.

Nous connaissons, les uns et les autres, les divisions actuelles, si regrettables, du syndicalisme agricole. Le M. O. D. E. F., avec sa prétendue défense des exploitations familiales, est d'inspiration communiste. Je demande simplement à nos camarades communistes (*Murmures sur quelques bancs du groupe communiste*) de m'indiquer quel est le pays communiste qui ait rendu heureux ses agriculteurs : je m'y rendrais tout de suite en pèlerinage ! (*Rires et applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République et des républicains indépendants.* — *Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. Robert Ballanger.** Epargnez cette épreuve à ce pays !

**M. Hervé Laudrin.** Il y a le comité de Guéret, qui groupe déjà un nombre important de départements, et qui ne reçoit plus ses consignes de Paris. Aussi va-t-il manifester le 12 octobre prochain.

**M. Marcel Rigout.** Il ne sera pas tout seul.

**M. Hervé Laudrin.** Enfin, il y a la grande fédération, traversée par divers courants.

Je sais qu'elle a refusé d'intervenir dans cette motion de censure, et elle ne veut pas que le débat soit politisé. Signer cette motion à côté des communistes, c'est donc diviser le monde paysan, de l'avis même de la fédération ! (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. Marcel Rigout.** C'est une interprétation !

**M. Hervé Laudrin.** Personne parmi nous, d'ailleurs, ne gagnerait à la rupture du syndicalisme agricole. Elle est condamnable à l'heure surtout où notre agriculture doit s'adapter et où nos paysans doivent s'imposer de nouvelles méthodes et de nouvelles dimensions dans leurs structures.

Au surplus, je le demande au Parlement, pourquoi changements-nous de gouvernement en matière de politique agricole ? (*Rires sur les bancs du groupe communiste.*) Pourquoi, si vous nous jugez borgnes, allons-nous prendre ceux que nous considérons comme des aveugles ?

C'est un devoir pour moi de rappeler à cette tribune qu'aucune République n'a montré tant de souci de ses paysans que celle que nous défendons aujourd'hui. (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République et des républicains indépendants.* — *Protestations sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

**M. Fernand Darchicourt.** Alors, pourquoi les paysans manifestent-ils ?

**M. Hervé Laudrin.** Les budgets, de 1958 à 1967, sont passés, en francs constants, en ce qui concerne les structures et les conditions de production, de 1.689 millions à 3.892 millions ; en ce qui concerne l'action sur les marchés, de 537 à 2.174 millions ; en ce qui concerne l'action sociale, de 1.451 à 5.321 millions. Ces chiffres ont leur éloquence.

Et puisqu'on parle avec tant de chaleur de la sécurité sociale, qu'on veut défendre, dit-on, il convient de rappeler que c'est cette majorité — j'ai des raisons particulières de m'en souvenir — qui a permis aux familles nombreuses de nos paysans de se couvrir contre la maladie et l'accident. (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République et des républicains indépendants.*)

Vous aviez, à cette époque, messieurs, de singulières somnolences ! (*Rires sur les mêmes bancs.* — *Protestations sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.*)

**M. Hubert Ruffe.** Vous choisissez un mauvais moment pour cette évocation !

**M. Hervé Laudrin.** Il reste à sauver les revenus de notre élevage. Nous allons aborder le problème le 18 octobre au cours du grand débat que veut bien ouvrir M. le ministre de l'agriculture.

Chacun sait que se posent des problèmes de prix et de structure, de régionalisation des investissements et des interventions. Avoir confiance dans le parti communiste pour résoudre ces problèmes — car il n'y a pas de gouvernement de rechange sans son concours (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste*) — c'est vouloir aligner notre paysannerie sur les agricultures des pays de l'Est. C'est donc, à mon avis, aller à la faillite ! (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République et des républicains indépendants.* — *Protestations sur les bancs du groupe communiste.*)

Au surplus — c'est la deuxième idée de mon analyse — si la motion de censure évoque le marasme de l'agriculture française, nulle part je n'y ai trouvé la moindre allusion à l'Europe, qui depuis juillet dernier concerne déjà notre marché céréalier, qui au 1<sup>er</sup> avril prochain va régler les problèmes de la viande et qui, dans quelque vingt-sept mois, aura supprimé pratiquement toutes les frontières.

Il est difficile de penser que cet oubli n'est pas volontaire. Chacun sait, en effet, que l'Europe est une pomme de discorde entre socialistes et communistes; il suffisait, pour s'en rendre compte, de lire les pancartes qui étaient brandies dans certaines manifestations paysannes. Qu'on le veuille ou non, l'Europe agricole est une réalité qui s'établit par étapes et dont le destin nous semble désormais irréversible.

A ce propos, nous avons deux raisons sérieuses de faire confiance à notre gouvernement. Car c'est le Gouvernement français, dans les décisions de Bruxelles — et nous l'avons relayé au Parlement de Strasbourg — qui a exigé, pour sauvegarder les intérêts vitaux de nos paysans, la règle de l'unanimité et non celle de la majorité. Où en seraient aujourd'hui nos structures et nos prix et quelles seraient nos chances dans les débats qui vont s'ouvrir si les Cinq pouvaient décider contre la France? Merci, monsieur le ministre! (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République et des républicains indépendants.*)

D'autre part, nous savons que ce gouvernement — c'est la seconde raison de confiance — saura nous défendre lors de la discussion des problèmes graves que pose l'entrée de l'Angleterre dans le Marché commun.

J'ai sous les yeux le texte qui a été présenté par la commission économique de Bruxelles — dont, vous le savez, les réserves sont très grandes — en ce qui concerne les charges qui incomberaient à la Grande-Bretagne et les dangers que cela peut représenter pour les Six. Que les Anglais, les Danois, les Norvégiens ne soulèvent pas de graves difficultés, quand on connaît certains accords sur le beurre ou la viande, on ne saurait le supposer, et c'est une imposture que de le déclarer. Aucun gouvernement plus que le nôtre n'a d'autorité pour essayer d'aborder ces prochaines consultations internationales avec le souci et la volonté de protéger l'agriculture française.

Monsieur le ministre de l'agriculture, les 17 et 18 octobre, vous serez à Bruxelles pour défendre nos chances et nos droits dans ce Marché commun. Nos vœux vous accompagnent, et votre autorité sera plus forte parce que la motion de censure aura été repoussée. (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République et du groupe des républicains indépendants.*)

Né en pays rural, soumis, comme beaucoup d'autres, à divers types d'élections, je connais le malaise dont souffrent nos petits exploitants. A leur service par mandat et aussi par vocation, je reste fidèle à leur cause en ne permettant pas que le désordre s'installe dans le pays (*Protestations sur les bancs du groupe communiste*) et que l'œuvre européenne soit compromise.

Je demande au Gouvernement qu'il hâte la publication des décrets d'application sur les zones de rénovation, sur les crédits d'élevage, sur la régionalisation.

Le Parlement, conscient de l'effort déjà réalisé, averti autant que quiconque des problèmes à résoudre, fera, une fois de plus, confiance à M. le Premier ministre et à son ministre de l'agriculture pour résoudre les problèmes posés par nos paysans. (*Vifs applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République et des républicains indépendants.*)

**M. le président.** La parole est à M. Giscard d'Estaing. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et de nombreux bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République.*)

**M. Valéry Giscard d'Estaing.** Monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs, dans un débat largement inutile, les discours eux-mêmes sont inutiles.

Conscient de cette inutilité, je serai bref.

Débat inutile, pourquoi? Parce que, s'il porte sur le principe des pouvoirs spéciaux, il a déjà donné lieu à trois motions de censure successives, qui furent repoussées au cours de la session de printemps.

Si son objet est le contenu des ordonnances, il fallait alors faire porter l'effort sur la venue d'un débat de ratification des textes eux-mêmes. (*Murmures sur quelques bancs de la fédération démocrate et socialiste et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

Enfin, s'il concerne la politique économique et sociale, nous abordons demain l'examen du projet de budget pour 1968, et c'est, dans toutes les démocraties du monde, l'occasion de juger et, le cas échéant, de corriger la politique économique.

Oui, débat inutile, quelle que soit la qualité des interventions que nous avons entendues. Et d'ailleurs, qui d'entre vous, ce matin, ne l'a pas ressenti?

Aussi je me contenterai de répondre à une question, d'apporter une précision et, monsieur le Premier ministre, de présenter une suggestion.

D'abord la réponse. Elle s'adresse aux Français qui, de bonne foi, se demandent s'il est juste et cohérent d'agir comme nous le faisons, c'est-à-dire, étant membres de la majorité, d'exprimer des jugements divergents sur certains aspects de la politique du Gouvernement et, comme nous allons le faire à l'unanimité, de ne pas voter la censure.

Je ferai d'abord une remarque. Nos déclarations ont été constantes et claires sur ce point. Je les rappelle.

Nous ne considérons pas que la crise ou que, pire, le chantage à la crise puisse être un moyen de gouvernement, et nous estimons qu'un membre de la majorité ne peut censurer le gouvernement que dans l'hypothèse d'un véritable drame national. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République.*)

Nous l'avons dit lors de l'ouverture de la campagne électorale, lors du « oui mais », nous l'avons écrit sans équivoque dans notre déclaration du 17 août dernier.

Chose curieuse, l'allusion à la crise est toujours le fait des autres, tantôt dans l'opposition, tantôt, monsieur le Premier ministre, dans la majorité.

Les deux conceptions qu'on nous propose à cet égard nous paraissent des conceptions périmées.

La première, qui n'existe nulle part dans le monde, consiste à sortir de la majorité ou, le cas échéant, à y entrer à propos d'un problème particulier. C'est la politique du portillon, qui n'est qu'un dernier souvenir des combinaisons du régime d'assemblée.

La seconde affirme qu'on ne peut ni proposer ni suggérer sans par là même affaiblir l'unité de la majorité. Elle n'existe non plus nulle part dans le monde.

Pour le démontrer, je citerai deux exemples récents empruntés l'un à un régime parlementaire, l'autre à un régime présidentiel, qui reposent tous deux sur l'existence d'une majorité.

Au cours du récent congrès du parti travailliste, les participants qui ont eu à se prononcer sur la politique étrangère de M. Wilson concernant l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun, ont-ils voté par cent contre zéro? Ils ont voté par deux contre un. Le Premier ministre n'a pas évoqué le danger d'une crise.

*Un député du groupe Progrès et démocratie moderne.* Très bien!

**M. Valéry Giscard d'Estaing.** Actuellement, sous le régime présidentiel qui est en vigueur aux Etats-Unis, le président s'efforce d'obtenir de son Parlement le vote d'une majoration d'impôt de 10 p. 100, et il n'y parvient pas. Qui parle de l'éclatement du parti démocrate?

En vérité, une idée doit désormais faire son chemin en France, et donc d'abord dans nos esprits: c'est qu'il n'y a pas d'antagonisme entre l'autorité et la discussion des problèmes. L'autorité, oui, l'autorité indépendante n'est pas un acte isolé. C'est un acte de synthèse où se retrouve l'effort de réflexion de la nation. L'autorité sans débat, c'est le xvii<sup>e</sup> siècle; le débat sans autorité, c'est le xix<sup>e</sup> siècle; notre temps moderne doit être capable de connaître une autorité qui s'exerce comme le faisceau des acquiescements de la nation.

Voici maintenant ma précision.

Il est clair que ce débat ne peut pas tenir lieu de débat de ratification des ordonnances. Cette ratification est prévue par la loi sur les pouvoirs spéciaux. C'est une action législative réfléchie, préparée par un travail en commission et aucun de ceux qui ont participé à ce débat ne peut estimer que cet examen de ratification a eu lieu aujourd'hui.

J'en viens alors à ma suggestion, qui porte, en effet, sur la procédure de ratification. Nous avons pris connaissance, les uns et les autres, du travail accompli par le Gouvernement pendant l'été, travail qui appelle de notre part quatre observations.

Premièrement, l'essentiel de ce qui a été fait pouvait sans doute l'être par la voie législative ordinaire et j'en citerai pour preuve un texte parmi les plus controversés — je parle de l'intéressement des travailleurs aux résultats des entreprises — qui, dans la forme où il a été présenté, aurait été voté par l'Assemblée nationale.

D'ailleurs, monsieur le Premier ministre, de juillet à décembre 1965 votre Gouvernement a accompli, malgré l'interruption de l'élection présidentielle, une œuvre législative d'une ampleur au moins égale: vote de la réforme de l'impôt sur les sociétés, création de l'épargne logement, extension de la taxe sur la valeur ajoutée au commerce, à l'artisanat et aux services, mise en place de la caisse de prêts aux H. L. M.

Et vous-même, n'avez-vous pas été conduit à réserver à la procédure parlementaire, au terme de l'examen des ordonnances, certaines des matières les plus délicates, comme par exemple l'extension à l'agriculture de la taxe sur la valeur ajoutée?

Deuxièmement, l'ensemble du travail accompli représente, sur de nombreux points, du bon travail, et parfois même de l'excellent travail. Vous voyez qu'il ne faut jamais désespérer de voir s'ouvrir les fleurs. (*Sourires.*)

Troisièmement, une très grande partie de la matière traitée par les ordonnances revêt en fait un caractère réglementaire, et donc aucun problème de ratification ne se pose à son sujet.

Enfin, les ordonnances contiennent des dispositions législatives proprement dites. Elles doivent être ratifiées. Mais cette ratification doit être soigneusement préparée.

A plusieurs reprises, monsieur le Premier ministre, vous vous êtes prononcé en faveur d'une organisation du travail de la majorité. Je vous le propose : pourquoi ne pas confier aux bureaux des deux groupes de la majorité, complétés le cas échéant par les représentants de ceux qui, dans ce débat, déclareraient sans équivoque vouloir s'associer à ce travail, le soin d'établir en commun la liste des améliorations à apporter aux textes législatifs ? Ces améliorations, après avoir été examinées par le Gouvernement, feraient l'objet d'un projet spécial, déposé par lui au cours de la session de printemps, et voté par la majorité.

Débat inutile ? Non, peut-être, s'il vous donne l'occasion de montrer, par une initiative, comment vous concevez l'organisation de ce dialogue entre l'exécutif et le législatif, dialogue que nous réclamons, non pour bouleverser des institutions au nombre des défenseurs desquelles nous avons compté dans les temps difficiles, mais pour préparer une évolution vers un avenir que chacun de nous pressent.

Pour conclure, mesdames, messieurs, vous me permettrez de recourir à une citation de Disraëli qui rendra présente pour un instant une ombre double, celle de l'auteur et celle de son biographe : « Il n'y a d'exaltant dans la vie publique que ce qui pressent l'avenir et ce qui, au travers du brouillard du présent, fraie un passage à sa lumière ». (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et sur plusieurs bancs de l'Union démocratique pour la V<sup>e</sup> République ; du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

**M. le président.** Je n'ai plus d'orateur inscrit.

La séance est suspendue pendant quelques instants.

(*La séance, suspendue à dix-sept heures quarante minutes, est reprise à dix-sept heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de M. Jacques Chaban-Delmas.*)

#### PRESIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

**M. le président.** La séance est reprise.

La parole est à M. le Premier ministre. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union démocratique pour la V<sup>e</sup> République et des républicains indépendants.*)

**M. Georges Pompidou, Premier ministre.** Mesdames, messieurs, je m'en excuse, je serai long. (*Sourires sur divers bancs.*)

On chercherait vainement dans la motion de censure la moindre indication concernant les mesures économiques et sociales recommandées par ses auteurs. La critique même de la politique gouvernementale s'y inspire essentiellement de circonstances du moment.

Mais comme j'ai personnellement une autre conception de ce débat de l'issue duquel, après tout, dépend la stabilité gouvernementale, je tâcherai donc de l'élargir et, si je puis même, de l'élever, en développant les données générales de la politique économique et sociale du Gouvernement et en expliquant comment son action présente s'insère dans cet ensemble.

Il n'est pas d'économie saine si elle n'est pas adaptée à son temps. Le nôtre est caractérisé par deux traits essentiels : le développement d'une production de masse, qui met à la disposition des hommes des biens de consommation abondants et standardisés ; le progrès accéléré des techniques, qui entraîne des mutations chaque jour plus rapides et d'autant plus étendues que les moyens de transport et d'information rendent chaque économie nationale tributaire de l'évolution générale.

Si l'on examine, à la lumière de ces faits, la France du milieu du xx<sup>e</sup> siècle, on est conduit à deux constatations :

En premier lieu, ni par ses dimensions, ni par sa population, la France ne peut fournir des débouchés suffisants pour une véritable production de masse.

En second lieu, et en dépit d'exceptions rares, ni notre industrie ni notre agriculture n'étaient dans les années 1950 en état de résister à la concurrence des économies les plus évoluées.

De ces constatations, se déduisaient deux conclusions malheureusement contradictoires : d'une part, la nécessité de rechercher des marchés extérieurs suffisants pour l'écoulement d'une production accrue, ce qui implique l'ouverture des frontières, et donc la concurrence ; d'autre part, la constatation que notre appareil de production n'était pas préparé à affronter la concurrence.

Nous nous trouvons devant la nécessité d'accepter la compétition internationale sans en avoir les moyens, par conséquent d'entreprendre simultanément et sans retard la rénovation de notre industrie et de notre agriculture.

Cette double exigence conditionnait aussi bien l'avenir de la France en tant que nation indépendante que l'avenir de notre jeunesse et la possibilité de lui assurer un niveau de vie et d'activité convenable. De plus et pour y satisfaire, il fallait au préalable doter la France d'une monnaie stable et des équipements de base modernes.

En outre, pour nous, qui ne considérons la prospérité économique que comme un moyen d'améliorer les conditions de vie

des hommes et de les libérer les servitudes élémentaires, il était primordial de ne pas sacrifier une ou deux générations à la réalisation d'une économie d'abondance.

Cela voulait dire qu'il fallait atténuer pour les professions et les régions menacées par l'évolution les effets de cette évolution et leur permettre de s'adapter dans les meilleures conditions possibles au changement le plus profond qu'ait jamais connu une société. Nous avons trop appris les souffrances dont a été payée la première révolution industrielle au xix<sup>e</sup> siècle en Occident pour imaginer même qu'on puisse tolérer leur renouvellement.

Voilà, mesdames, messieurs, les données générales à partir desquelles a été et devait être conçue la politique des gouvernements de la V<sup>e</sup> République dont l'action allait s'exercer dans trois directions : s'ouvrir à la compétition internationale, adapter nos structures en vue de cette compétition et réaliser cette double transformation en mettant au premier plan les préoccupations humaines et sociales.

Premier point : s'ouvrir à la compétition internationale. Pour cela, je l'ai dit, il fallait d'abord doter la France d'une monnaie stable. Ce fut l'objet de la réforme monétaire de décembre 1958. Ce fut l'objet du plan de stabilisation lorsque cette monnaie parut menacée. C'est encore et toujours la base de notre politique financière, qu'il s'agisse du budget, du crédit ou des prix.

Le but a été atteint puisque, depuis neuf ans, notre monnaie a gardé sa valeur relativement à toutes les monnaies du monde, au point que nous avons pu abolir tout contrôle des changes. Mais un tel résultat ne doit jamais être tenu pour acquis ; nous devons au contraire constamment et jalousement veiller à ce qu'il ne soit pas remis en cause dans un pays qui a connu cinquante ans d'inflation, de cette inflation d'autant plus dangereuse qu'à ces débuts elle est sournoise, tentante et même plaisante.

Ayant rendu à la France une monnaie, la V<sup>e</sup> République avait levé le premier obstacle à l'ouverture des frontières. Elle a donc accepté d'appliquer le traité de Rome et, ultérieurement, d'en accélérer les étapes. Elle a, depuis, adopté une attitude positive dans la grande négociation de Genève, qui a abouti à l'abaissement général des droits de douane le plus important, en volume et en valeur, que le monde ait connu.

Parallèlement, nous avons multiplié les incitations à l'exportation en facilitant aux entreprises, par des mesures fiscales et de crédit, les investissements à l'étranger et en améliorant le fonctionnement des services de l'Etat chargés du commerce extérieur.

Il n'est pas, d'ailleurs, mesdames, messieurs, jusqu'à la politique étrangère qui, par l'ouverture de relations plus étroites avec de nombreux pays, comme par l'octroi de crédits d'Etat, ne favorise cette action.

Ces derniers mois encore, par l'institution du crédit acheteur, par diverses dispositions de la loi du 22 juillet 1967, par la décision de réserver 250 millions de francs sur le produit du dernier emprunt d'Etat, nous avons renforcé les moyens mis à la disposition de nos producteurs pour exporter. Le reste est vraiment leur affaire. Rien, et pas même l'action de l'Etat, ne peut se substituer à l'initiative individuelle, au goût du risque et à la volonté de conquérir les marchés. C'est de cette volonté de nos entreprises que dépend fondamentalement l'avenir, et d'abord le leur.

Deuxième point : adapter nos structures à la compétition internationale acceptée.

Il fallait d'abord adapter les structures humaines. Ce fut l'objet d'un effort sans précédent en faveur de l'éducation nationale. Je crois inutile de rappeler à cette tribune des chiffres que j'y ai bien souvent cités et qui me permettent d'affirmer qu'en neuf ans la V<sup>e</sup> République a consacré aux équipements scolaires et universitaires beaucoup plus d'argent qu'il n'en avait été dépensé à ce titre dans les quarante années précédentes.

Parallèlement, le nombre des enseignants a été augmenté dans des proportions très supérieures à la croissance de la population scolaire comme, d'ailleurs, nos budgets en témoignent. La réforme de l'enseignement, le développement de l'enseignement technique, la multiplication des collèges d'enseignement général, des collèges d'enseignement secondaire, des facultés, la création et le développement rapide des instituts universitaires de technologie tendent au même objet : mettre l'enseignement à la portée de tous (*Exclamations sur les bancs de la Fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste*), le diversifier, l'adapter à l'évolution. De même aussi, le développement de la formation professionnelle, poursuivi sans relâche et marqué en dernier lieu par la loi du 16 décembre 1966 et l'ordonnance du 13 juillet 1967.

Voilà pour les hommes.

Voici maintenant les équipements collectifs. Je ne parlerai que de ceux qui ont une incidence directe sur l'économie,

et d'abord du logement. En ce domaine, la carence d'entre les deux guerres et les destructions de la dernière ne nous ont pas permis de combler tout le retard. Mais, dans beaucoup de régions, le cap des difficultés majeures a été franchi. Ce n'est pas le cas partout, notamment pas dans la région parisienne, mais enfin, nous construisons chaque année dans cette région parisienne plus de logements sociaux qu'il ne s'en édifie — j'ai pu le vérifier sur place — dans la région, très comparable en population, de Moscou et, ceci a son importance, la superficie moyenne de nos H. L. M. est de plus du double de celle des logements soviétiques.

Reste la question des prix, trop élevés, je l'avoue, en dépit des atténuations que leur apporte l'allocation-logement. C'est un problème dont le ministre actuel de l'équipement se soucie, auquel il prépare un certain nombre de solutions et dont nous sommes prêts à tenir compte dans les débats qui vont s'ouvrir à l'occasion de l'examen du budget, en particulier des dispositions concernant la T. V. A.

D'un mot, ne voulant pas être trop long, je rappellerai l'accroissement constant des crédits pour la voirie urbaine, l'aménagement rural (*Protestations sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste*), le développement des autoroutes de dégagement et de liaison (*Exclamations sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste*. — *Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République et des républicains indépendants*), développement qu'il est trop facile de juger insuffisant, en oubliant tout de même que nous inaugurons chaque année plus de kilomètres d'autoroutes qu'il n'en existait dans la France entière en 1958. (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République*).

Quant aux télécommunications (*Exclamations sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste*), vitales pour une économie moderne et dont l'insuffisance est ressentie plus durement au fur et à mesure que l'économie se développe, nous avons pris le parti, en 1967, et d'une façon plus accentuée dans le budget de 1968, de leur donner la priorité en vue d'atteindre et de dépasser les objectifs que le V<sup>e</sup> Plan n'avait prévus qu'à titre optionnel.

J'en viens à la rénovation de l'appareil de production lui-même, et d'abord de l'industrie. Il s'agit de donner à nos entreprises la taille internationale, en même temps que de rendre à l'industrie française sa place dans les techniques avancées.

Je n'énumérerai pas ici les mesures que nous avons prises pour favoriser les concentrations et les fusions; elles ont été souvent évoquées, et même dans un esprit de critique. Sur ce point encore, les dernières ordonnances comportent des mesures fiscales fort importantes et il n'est pas de semaine que de grandes concentrations ne s'opèrent.

L'Etat donne l'exemple dans la chimie, qu'il s'agisse de la chimie des Charbonnages ou de la prochaine fusion entre la C. N. I. A. et les Potasses d'Alsace, qu'il s'agisse de l'industrie aéronautique, qu'il s'agisse même d'accords entre l'industrie nationale et le secteur privé — je pense à Renault et à Peugeot — de même qu'il fait pression sur les entreprises privées pour les conduire à la concentration; c'est ce qu'il a fait, par exemple, dans la construction électrique, les constructions aéronautiques ou encore, récemment, pour l'accord Thomson-C.S.F.

Le résultat, nous le voyons par exemple dans le tableau établi annuellement par une revue américaine des cent principales entreprises — Etats-Unis non compris — dans le monde et où le nombre et le rang des entreprises françaises s'améliorent régulièrement.

S'agissant de la réorganisation des grands secteurs, des secteurs de base ou, à l'opposé, des techniques de pointe, l'Etat est intervenu parfois directement, apportant un contrôle, mais aussi une aide financière considérable, comme il l'a fait pour la sidérurgie ou encore pour le plan-calcul, comme il le fait naturellement pour les industries aéronautiques et spatiales, de même que, développant son effort de recherche, il subventionne et encourage la recherche appliquée.

Notre action en ce domaine commencée, si je me souviens bien, en 1965 a crû depuis cette date à une cadence très rapide, en même temps que nous avons créé l'Agence nationale de valorisation de la recherche, cadre d'une coopération fructueuse entre nos chercheurs du centre national de la recherche scientifique et l'Université, d'une part, et l'industrie, d'autre part.

Et les structures agricoles, dira-t-on? Là aussi un effort soutenu et obstiné a été accompli. La loi d'orientation, puis la loi complémentaire, la loi sur l'élevage, la réglementation des cumuls d'exploitation, la création des S. A. F. E. R. et l'accroissement récent de leurs moyens, l'institution de l'indemnité viagère de départ et l'important aménagement qu'en a prévu une ordonnance au profit des zones de rénovation et d'action rurales, en témoignent au même titre que la croissance des

crédits de remembrement — multipliés par six depuis 1958 — d'équipement rural, d'enseignement agricole, de recherche agronomique, de vulgarisation ou que l'aide apportée aux groupements de producteurs, aide que nous n'avons fait accepter à Bruxelles par nos partenaires qu'au prix de grandes difficultés.

L'ordonnance sur la coopération, même si elle n'est pas immédiatement comprise par tous, s'inscrit dans cette politique comme un acte essentiel, propre à faciliter l'évolution du monde agricole et l'extension de son rôle économique aux stades de la transformation et de la commercialisation.

De ce point de vue, je dirai à M. Mitterrand qu'il croit bien à tort que nous n'avons donné d'encouragement qu'aux coopératives à forme commerciale au détriment des autres. Non seulement nous maintenons leurs possibilités aux coopératives en leur forme actuelle, mais nous avons consenti à ces coopératives un avantage particulier en leur permettant de déroger pendant cinq ans à la règle de l'exclusivisme et en prévoyant même qu'au-delà de ce délai, des dérogations puissent être accordées.

M. Mitterrand commet également une erreur lorsqu'il estime que les coopératives à forme commerciale nouvelle ne pourraient être utiles qu'aux régions d'agriculture riche. C'est, en réalité, tout le contraire. La preuve en est dans le présent où, très souvent, nous trouvons l'œuvre de cette coopération. C'est le cas de la coopérative de Landerneau ou de l'Unicopa, en Bretagne, dont le chiffre d'affaires dépasse d'ores et déjà 300 millions de francs. C'est également le cas de l'Union laitière normande et, avec quelque retard, je m'excuse de le dire, de l'Avenir coopératif d'Auvergne.

Je crois donc, au contraire, que c'est précisément dans ces régions que cette nouvelle forme de coopération est capable de provoquer un mouvement de mutation et de progrès considérable. D'ailleurs, pour ne rien vous cacher, je crois que les réticences qui se sont manifestées ces derniers temps venaient plutôt des coopératives de céréaliers.

Veut-on enfin quelques chiffres pour démontrer l'efficacité — partielle, bien sûr — de cette action générale? A ce jour, les S. A. F. E. R. ont déjà abouti à l'amélioration de 250.000 hectares. L'indemnité viagère de départ a permis d'en libérer environ 750.000. Je n'en dirai pas plus pour le moment, me proposant de revenir tout à l'heure longuement sur les problèmes de l'agriculture.

Au total, comment nier le travail accompli? Comment contester les résultats obtenus? Certes, à l'approche des échéances, l'effort ne peut être relâché. Je dirai même qu'il doit être redoublé. Mais j'affirme que l'Etat a, pour l'essentiel, mis en place les mécanismes de notre adaptation à l'économie moderne, et qu'il revient aux agents économiques eux-mêmes d'accélérer les mutations.

La généralisation, dès le 1<sup>er</sup> janvier prochain, de la T. V. A. constituera un nouvel atout pour notre appareil de production et de commercialisation dont on peut raisonnablement espérer qu'il prouvera, au jour de l'épreuve, sa capacité d'affronter la concurrence communautaire.

Quel changement en tout cas, mesdames, messieurs, depuis la signature du traité de Rome! (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la V<sup>e</sup> République et des républicains indépendants*.)

J'en viens à ce qui est sans doute la préoccupation essentielle de l'Assemblée, je veux dire le contexte social de notre politique économique. Je l'examinerai de deux points de vue différents: politique sociale proprement dite et politique à l'égard des secteurs ou des régions menacés par l'indispensable évolution.

En ce qui concerne d'abord la politique sociale, la motion de censure se montre particulièrement peu nuancée en ce domaine. Puis-je conseiller à quelques-uns des principaux signataires de faire un retour sur le passé?

En 1957, le budget social de la nation n'atteignait pas 40 milliards de nos francs actuels. En 1967, il dépassera 125 milliards de ces mêmes francs, et il ne s'agit pas simplement d'une progression en valeur absolue: en 1957, ce budget social ne représentait que 20 p. 100 de la production intérieure. En 1967, il représente un peu plus de 26 p. 100.

Le concours de l'Etat aux différents régimes sociaux s'élève, dans le budget de 1967, à près de 10 milliards de nos francs et, en dépit de notre politique de régression sociale — comme disent les censeurs — il passe dans le budget de 1968 à près de 11 milliards et demi, soit entre deux fois et demie et trois fois ce qu'il était en 1958.

Nous avons, de 1961 à 1966, étendu à dix millions et demi de Français le bénéfice de la sécurité sociale et une des dernières ordonnances en réalise la généralisation aux rares personnes qui en étaient encore exclues.

Je comprends qu'on puisse être d'un avis différent sur telle ou telle des mesures qui ont fait l'objet de nos actes ou des ordonnances en ce domaine, mais de grâce, usez d'un ton un peu moins péremptoire dans la critique!

Parlons d'ailleurs des ordonnances concernant la sécurité sociale. La situation au départ, vous la connaissez : trois milliards de francs de déficit probable en 1967, mais la perspective d'un déficit de l'ordre de dix milliards vers 1970 ! Que devient, devant des chiffres de cette ampleur, la discussion sur les charges dites indues ?

Pris entre la fermeture des guichets de la sécurité sociale et la certitude d'une charge budgétaire intolérable, nous devons opérer une remise en ordre profonde. Nous le devons à l'économie française, à la stabilité de la monnaie, mais nous le devons aussi aux assurés sociaux, premières et nécessaires victimes d'un accroissement immodéré des dépenses.

Qu'avons-nous fait ? Nous avons rétabli l'équilibre pour 1968 en répartissant les charges de la façon qui nous a paru la plus équitable possible : une partie en revient à l'Etat, et sur ce point, c'est volontairement que nous nous sommes réservé la possibilité d'accroître dans une certaine mesure l'apport du budget si l'équilibre n'était pas complètement réalisé en 1969 ; une autre partie — la plus lourde — pèse sur les entreprises. Nous avons demandé un léger effort aux salariés, par l'augmentation d'un demi-point des cotisations, un léger effort supplémentaire aux cadres, par le déplafonnement d'un point des cotisations de l'assurance maladie, les cotisations vieillesse et donc les retraites complémentaires étant scrupuleusement respectées.

Nous avons dû enfin, sans plaisir, porter de 20 à 30 p. 100 le ticket modérateur pour les dépenses médicales. Si nous avons fait ce choix, c'est parce que ces dépenses médicales sont considérées par tous, et notamment par les centrales syndicales, comme relativement moins lourdes pour les assurés sociaux que les dépenses pharmaceutiques, dont le ticket modérateur demeure inchangé et dont la charge pour les assurés sociaux diminuera par l'effet d'une baisse autoritaire du prix des produits pharmaceutiques. Le texte vient de paraître et il sera complété soit par une diminution supplémentaire des marges des pharmaciens, soit par une hausse plus forte consentie par la profession à la sécurité sociale.

Enfin, conformément à l'esprit de l'ordonnance de 1945, nous avons introduit l'obligation d'un ticket modérateur modique pour les adhérents des mutuelles et les titulaires d'un contrat d'assurance.

Cela ne touche pas en principe, notez-le bien, les assurés sociaux les plus modestes, car ceux-ci ne sont souvent ni mutualistes, ni bien sûr titulaires d'un contrat. (*Protestations sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.*)

Ne niez pas la vérité.

Les plus nécessiteux continueront d'ailleurs d'être pris en charge totalement par l'aide sociale. (*Nouvelles protestations sur les mêmes bancs.*)

Mais, puisqu'on reproche de limiter « l'action bienfaitrice de la mutualité », je me permettrai de vous rappeler que les mutuelles les mieux gérées pratiquent dès maintenant le ticket modérateur...

**M. Paul Alduy.** Ce n'est pas vrai !

**M. le Premier ministre.** ... et précisément — ce n'est pas un hasard, croyez-le — dans les proportions que nous avons rendues obligatoires. C'est le cas, par exemple, de la mutuelle de l'enseignement qui groupe 700.000 adhérents. (*Vifs applaudissements sur les bancs de l'Union démocratique pour la V<sup>e</sup> République et des républicains indépendants.*)

Au total, il s'agit avant tout d'aboutir à une gestion sérieuse et responsable de la sécurité sociale, et c'est bien là l'essentiel de la réforme. En séparant les risques, nous ne démantelons rien, nous établissons simplement de la clarté en même temps que nous garantissons aux allocations familiales l'indépendance que tous réclamaient et qui assure la poursuite d'une politique familiale d'autant plus nécessaire que les perspectives démographiques de la France se détériorent.

En confiant la gestion des caisses aux représentants qualifiés des employeurs et des salariés et en la rendant paritaire, nous avons voulu contraindre tous les intéressés — comme cotisants et comme bénéficiaires — à prendre une vue précise des problèmes posés par l'accroissement des dépenses et à assumer du même coup leurs responsabilités, que ce soit dans la gestion, dans la répression des abus ou que ce soit dans les avis qu'ils donneront aux pouvoirs publics. Qui nierait le problème que constitue l'accroissement des dépenses de santé à un rythme double de celui de la production nationale, rythme que le développement de l'équipement hospitalier et les progrès de la recherche médicale ne peuvent qu'accroître ? Je vous le dis, aucun gouvernement ne pouvait et ne pourra rester indifférent à ce problème et certaines démagogues en la matière méneraient directement à un résultat contraire de celui que l'on croit rechercher. Nous souhaitons que tous en aient clairement conscience et notamment le corps médical.

Mais la sécurité sociale n'est évidemment pas le seul aspect de la politique sociale. Le reste, le plus important peut-être, c'est la répartition des richesses produites.

Je ne rappellerai pas les étapes de l'action de la V<sup>e</sup> République sur ce point. Je me bornerai à en citer quelques résultats.

Première constatation : depuis 1959, la part des salaires dans le revenu national n'a cessé d'augmenter cependant que la part des revenus du capital diminuait de l'ordre de 15 à 20 p. 100. (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

Il y a quelques jours, l'I. N. S. E. E. a publié une enquête sur les comptes des sociétés de quelques grands secteurs industriels. Il en résulte qu'au cours de ces dernières années dans tous ces secteurs sans exception, la masse des salaires versés a augmenté à peu près proportionnellement à l'augmentation du chiffre d'affaires et toujours très sensiblement plus que les dividendes.

**M. Paul Alduy.** C'est normal !

**M. le premier ministre.** Il en résulte aussi que les cotisations sociales versées par les employeurs ont partout progressé plus rapidement que le chiffre d'affaires, à plus forte raison que les dividendes. Si je prends par exemple la construction électrique et électronique — et je la choisis parce que c'est là que les profits et les dividendes ont augmenté le plus — le chiffre d'affaires a été multiplié par 3,4, la masse des salaires par 3,3, les dividendes par 2,7, les charges sociales par 3,8. Il me semble que ces chiffres parlent d'eux-mêmes. (*Exclamations sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.*)

Au surplus, les salaires du secteur privé dépendent depuis longtemps des conventions collectives. Ils peuvent, indirectement, subir le contrecoup des décisions de l'Etat comme ce fut le cas, par exemple, en période de plan de stabilisation. Mais là encore, les chiffres prouvent que si le plan de stabilisation a ralenti la hausse nominale des salaires, il a plus que maintenu la progression réelle du pouvoir d'achat.

Quant à ce qu'il dépend de nous de fixer, le S. M. I. G., même si pour des raisons nombreuses nous n'avons pas fait tout ce que nous aurions souhaité, mon Gouvernement, à plusieurs reprises, et seul, ou à peu près, de son espèce, l'a augmenté volontairement, au-delà de ce qu'imposait la loi. Cette politique sera poursuivie et, d'ici à quelques semaines, le ministre des affaires sociales et moi-même nous proposerons au Conseil des ministres de convoquer la commission supérieure des conventions collectives en vue d'une nouvelle augmentation du S. M. I. G., volontaire, et j'ajoute substantielle.

Mais le salaire ne suffit pas. Et c'est ici que se place l'ordonnance sur l'intéressement. (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*) Son objet, vous le connaissez : faire que les travailleurs se sentent réellement associés à la marche et au progrès des entreprises ; que progressivement, ils deviennent des « possédants », qu'ils soient actionnaires soit de leurs entreprises, soit de sociétés d'investissement. Les modalités ont été calculées de façon à laisser à cette grande réforme la possibilité de se développer progressivement et d'une manière souple en servant l'investissement au lieu de le contrarier.

Un député de la fédération de la gauche démocrate et socialiste. Dans cinq ans.

**M. le Premier ministre.** L'Etat, pour cela, a consenti des avantages fiscaux dont j'affirme qu'ils seront bénéfiques à tous, y compris, à moyen terme, au budget lui-même. Surtout nous avons conçu cette réforme comme devant être appliquée par la voie de conventions obligatoires mais librement discutées entre salariés et patronat, conformément aux vœux des syndicats plus encore qu'à ceux du patronat, et à la préoccupation fondamentale qui est, je le répète, de substituer l'association à la lutte des classes. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union démocratique pour la V<sup>e</sup> République et des républicains indépendants.*)

Je constate que cette réforme, dont on disait au début qu'elle serait une catastrophe pour les entreprises et une duperie pour les salariés, soulève aujourd'hui un intérêt réel dans tous les milieux (*murmures sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste*), notamment syndicaux et jusque parmi les leaders de l'opposition, lorsque du moins ils s'expriment en dehors de cette enceinte. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union démocratique pour la V<sup>e</sup> République et des républicains indépendants.*)

J'en viens, mesdames, messieurs, au second aspect de cette politique sociale : remédier aux conséquences de l'évolution économique sur les classes, les professions et les régions menacées.

Et d'abord, la nécessaire concentration des entreprises doit-elle se traduire par la disparition des entreprises moyennes, du petit commerce, de l'artisanat ? A cela je réponds non. D'abord, dans l'immédiat, pour les raisons humaines, et parce que nous ne pouvons pas tolérer que des millions d'hommes perdent leur

outil de travail. Et puis, pour une autre raison : si la production de masse et la distribution concentrée et rationalisée doivent constituer demain la base du système économique moderne, le commerce de détail, la petite entreprise, l'artisanat, y trouveront de nouvelles raisons d'être, en tant que complément indispensable de la grande entreprise.

Nous le constatons dès maintenant. La création de supermarchés entraîne celle de petits commerces (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*), la grande industrie multiplie les sous-traitances.

Mais il y a plus. Il est certain — c'est en tout cas ma conviction — que ce sera un besoin essentiel pour l'homme et comme le témoignage de sa liberté que de pouvoir, en dehors des produits de première nécessité ou de grande consommation, s'adresser à une production plus personnelle et plus individualisée. L'évolution actuelle de la société américaine fournit déjà quelques indices de cette réaction qui n'est autre, au fond, qu'un premier mouvement de recul devant une civilisation de la fourmière.

C'est pourquoi, tout en poussant résolument à la concentration et à la modernisation, nous avons choisi de protéger et de favoriser les entreprises de taille modeste, particulièrement artisanales, en leur facilitant les transformations nécessaires, en leur assurant l'accès au crédit et un régime fiscal très favorable. La loi sur la T. V. A. et d'autres textes, antérieurs ou ultérieurs, en sont la preuve. En agissant ainsi, nous croyons non seulement répondre à des nécessités d'ordre social, mais — je le répète — être dans le sens du progrès véritable et d'une civilisation qui, pour être moderne, n'en doit pas moins resfer humaine, ce qui implique la sauvegarde de l'individu.

Deuxième volet de cette action en faveur des catégories menacées : l'aménagement du territoire. Rien n'est, à mes yeux, plus important.

Des régions entières, et que je connais bien, l'Ouest, le Centre, le Sud-Ouest, sont directement touchées ou menacées par l'évolution actuelle et par le transfert qui paraît fatal des activités fondamentales, soit vers la région parisienne, soit vers le Nord, l'Est ou le Sud-Est. Le Marché commun, de toute évidence, aggrave ce danger.

Il convenait donc d'entreprendre une action tenace et concertée, et que cette action ne fût pas de retardement, mais qu'elle s'attachât à favoriser, pour chaque région, un développement en rapport avec ses vocations et ses caractéristiques.

C'est ce que nous avons entrepris en créant, dès 1962, auprès du Premier ministre, la délégation à l'aménagement du territoire. C'est à cela qu'a répondu l'institution du fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire. C'est un renforcement de cette action qui s'est marqué dans les décisions récentes, prises par une ordonnance, et surtout par décrets — car elles relèvent du domaine réglementaire et ce n'est peut-être pas une raison, monsieur Mitterrand, pour les avoir passées sous silence dans votre exposé — décisions concernant l'augmentation du taux des primes, l'extension au secteur tertiaire de l'octroi des primes de décentralisation, l'institution des métropoles régionales, la création de zones de rénovation spéciale industrielles ou agricoles. Et ne croyez pas que tout cela sera dépourvu de moyens : dans peu de temps, le comité pour l'aménagement du territoire enregistrera un premier train de décisions en faveur de ces zones.

Je crois qu'en ce domaine nul ne peut critiquer l'action gouvernementale, qui s'est aussi marquée par les solutions que nous avons pu trouver — au prix d'un grand effort financier — dans des cas particuliers et urgents comme Le Boucau, Decazeville, Hennebont ou les chantiers navals.

J'en viens à un sujet dont chacun se préoccupe particulièrement, je veux dire l'agriculture. L'agriculture constitue une des richesses traditionnelles et fondamentales de la France. Elle est aussi, à l'évidence, un secteur où une évolution profonde était nécessaire. Là encore notre politique a été, volontairement, double : d'une part, favoriser la mise en place d'une agriculture ultra-moderne, susceptible de production de masse, d'autre part, faire de l'évolution des régions d'exploitation traditionnelle, tournées de préférence vers les productions animales, s'accomplisse progressivement et sans dommages. Sur le premier point, le résultat a été en grande partie obtenu et, demain, le Marché commun offrira à nos productions céréalières et betteravières de grandes et fructueuses possibilités. Sur le second point, il y a, c'est évident, des difficultés. Mais comment s'en étonner quand on pense à l'importance des mutations nécessaires ? L'effort de l'Etat est énorme : l'ensemble des prestations sociales en faveur de l'agriculture représente en 1967 dix milliards de francs, soit quatre fois ce qu'il était en 1958, et l'Etat, pour sa part, en assume seul environ 72 p. 100. Le budget de 1967 consacre plus d'un milliard et demi de francs au soutien de la production laitière. Nous achetons le beurre 8,60 francs, alors que le cours international est de 1,80 franc, et nous en stockons à l'heure actuelle 120.000 tonnes.

La part des cotisations versées par les agriculteurs au budget annexe des prestations sociales agricoles, qui représentait encore, en 1966, 30 p. 100, ne représentera plus, en 1968, que 22,60 p. 100. La loi sur l'élevage a institutionnalisé et accru notre aide aux producteurs de viande, domaine dans lequel le volume de nos interventions, en 1967, atteindra au minimum 170 millions de francs.

Sur ce point, mesdames, messieurs, je voudrais interrompre un instant le cours normal de mon exposé pour corriger quelques-unes des affirmations que M. Mitterrand a développées ce matin.

M. Mitterrand — et ce propos fut d'ailleurs repris par d'autres — nous a dit que le revenu de l'agriculture augmenterait au mieux, au cours de la campagne 1967-1968, de 1,50 p. 100 et qu'ainsi nous ne tenions pas les engagements du Plan.

J'ai rappelé en de nombreuses circonstances que les chiffres prévus par le Plan constituent des objectifs et non des engagements pris.

Cela dit, les comptes de l'agriculture, établis l'an dernier par la commission nationale compétente font ressortir, pour la dernière campagne, une augmentation globale du revenu de l'agriculture de 5,2 p. 100 et, à l'heure actuelle, les prévisions de l'I. N. S. E. E. sont de l'ordre de 4,2 p. 100. Je crois savoir, d'ailleurs, que les prévisions du ministre de l'agriculture sont légèrement supérieures. Cela ne supprime pas le problème car je parle, bien entendu, d'une augmentation globale laissant subsister, c'est évident et souvent déplorable, des inégalités.

Un député du groupe Progrès et démocratie moderne. C'est incontestable !

M. le Premier ministre. Sur un deuxième point, également, monsieur Mitterrand, je suis obligé de revenir sur vos déclarations.

Vous nous avez dit que nous avons abaissé l'âge ouvrant droit à l'indemnité viagère de départ de soixante-cinq à soixante ans pour certaines zones mais qu'aucun crédit, aucune modalité, n'avaient été prévus à cette fin dans l'ordonnance.

Il est bien évident que les crédits ne pouvaient pas être inscrits dans l'ordonnance. Ils ne peuvent l'être que dans le projet de loi de finances. Il est bien évident aussi que les modalités d'application relèvent du domaine réglementaire. Il n'en reste pas moins que l'attribution de l'indemnité de départ à soixante ans pose effectivement un problème d'adaptation et j'ai écrit, il y a une dizaine de jours, au président de la fédération des exploitants agricoles pour lui manifester mon accord sur ce point. La question d'ailleurs, avait été débattue il y a déjà un mois entre la profession et les représentants des deux ministres de tutelle, au centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles, que les spécialistes appellent le C. N. A. S. E. A.

Les représentants des deux ministres ont reconnu devant la profession qu'il y avait un problème et il fut demandé que la direction du C. N. A. S. E. A. présente des propositions. C'est demain même mercredi que, dans une nouvelle séance du conseil d'administration du C. N. A. S. E. A., seront examinées ces propositions.

Ainsi, nous cherchons en même temps à favoriser une évolution et, par une aide massive, à faire que cette évolution s'accomplisse sans dommages sociaux.

Est-ce dire que tout soit parfait ? Bien loin de là ! Une révolution de cet ordre ne s'accomplit pas sans à-coups. En face d'une agriculture désormais assurée de son avenir, subsiste encore une agriculture menacée et anxieuse. En face d'agriculteurs âgés désireux de finir leur vie comme ils l'ont commencée et comme faisaient leurs pères, une génération de jeunes s'exaspère de ne pas trouver immédiatement réalisées les conditions de l'exploitation familiale rentable de demain.

A cela s'ajoutent les crises de conjoncture, comme c'est le cas actuellement, et en particulier pour la viande de porc. A cela s'ajoute la concurrence de l'extérieur dont nous nous préoccupons en ce moment même. A cela s'ajoutent les tâtonnements du Marché commun.

On a trop dit à nos agriculteurs que le Marché commun leur serait bénédiction. Ce ne fut pas, en tout cas, le fait du Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République.*)

Je me souviens que, le 1<sup>er</sup> juillet 1965, je me trouvais en Bretagne, dans une assemblée composée dans sa quasi-totalité d'élus et d'agriculteurs. A tous qui disaient leur inquiétude, leur mécontentement, voire leur colère, devant l'attitude du Gouvernement français qui, la veille, vous vous en souvenez, avait rompu les négociations sur le Marché commun, je répondais : « Croyez-moi, notre Gouvernement entend faire aboutir le Marché commun agricole mais pas à n'importe quelles conditions, et en abdiquant ses propres responsabilités, notamment vis-à-vis des agriculteurs ». Et j'ajoutais : « Ne vous y trompez

pas, le Marché commun n'aura pas que des avantages, en particulier pour vous, Bretons, pour votre aviculture et pour vos élevages de porcs ».

Mes paroles, ce jour-là, ne recueillirent guère qu'incrédulité. Les faits, aujourd'hui, sont là. (*Exclamations sur de nombreux bancs du groupe Progrès et démocratie moderne et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

Toutes ces difficultés, nous ne pouvons les éliminer du jour au lendemain. Mais nous continuerons notre effort pour les atténuer et les dominer progressivement, en accentuant au besoin notre action dans ces différentes directions qui tendent à améliorer le sort des hommes : moderniser les exploitations et les moyens de production ; valoriser les produits ; rechercher les débouchés.

Cette politique est extraordinairement coûteuse. Au total et tout compris, elle représente 13 milliards et demi de nouveaux francs. Nous le faisons non pas parce que nous considérons l'agriculture comme une parente pauvre qui a besoin de subsides, mais pour lui permettre de rester une grande richesse nationale et de se transformer dans les conditions les meilleures et les plus humaines.

Certains ont pu dire et écrire que nous n'avions pas su choisir et que si nous avions consacré à la seule modernisation des structures ce que nous avons donné aux œuvres sociales, aux retraites, au soutien des prix, nous aurions pu gagner des années. C'est vrai. Mais c'est volontairement que nous n'avons pas fait ce choix, qui eût entraîné pour toute une génération d'agriculteurs des sacrifices intolérables. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République et des républicains indépendants.*)

Nous continuerons donc. Nous accentuerons l'action en faveur des productions animales dont M. l'abbé Laudrin vient de montrer qu'elles étaient au centre du problème actuel, et dans quelques jours, à Bruxelles, notre représentant défendra l'augmentation du prix de la viande pour corriger l'échelle des prix de la Communauté, qui a fait la part trop belle aux céréales contre l'avis du Gouvernement français. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Par l'abaissement, je le répète, dans les régions les plus touchées, de la limite d'âge de l'indemnité viagère de départ et par l'augmentation de son montant entre soixante et soixante-cinq ans, par des crédits nouveaux pour les zones spéciales de rénovation ou d'action rurale et par l'intervention systématique du fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire dans ces zones, par l'intervention du F.O.R.M.A. en fonction des prix du marché, nous continuerons d'accélérer les mutations, tout en atténuant les conséquences sociales et en ménageant les transitions.

Nous le faisons par conscience de l'intérêt général et par sentiment de la solidarité nationale. Nous le faisons et continuerons de le faire en liaison étroite avec les dirigeants de la profession. Mais j'ajoute, et j'ai le devoir d'ajouter, que nous ne céderons pas à des violences inadmissibles, profondément néfastes aux intérêts réels des agriculteurs et organisées parfois dans des conditions et avec des moyens qui sont loin du mécontentement spontané qu'on prétend invoquer.

Je regrette, pour ma part, particulièrement dans le texte de la motion de censure, la référence à des incidents récents que nul ne peut faire autrement que de déplorer s'il a le sens de l'Etat. Et j'ai de bonnes raisons de penser que la majorité des agriculteurs ne les approuve pas. (*Interruptions sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.*) En tout cas, en tous lieux et en toutes circonstances nous ferons respecter la loi. (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République et des républicains indépendants.*)

Mesdames, messieurs, si je me suis étendu longuement sur le problème agricole, c'est qu'il est un des plus importants en France actuellement. Nul sans doute plus que moi ne ressent et ne comprend l'angoisse qui s'est emparée de nos agriculteurs, en dépit même de l'amélioration indiscutable de leur niveau de vie, à la pensée que leur profession pouvait être condamnée par l'évolution, que leur mission séculaire de nourrir les hommes pouvait cesser d'être à la fois rentable et respectée.

Je voudrais qu'ils reprennent confiance en leur avenir, en leurs activités qui restent essentielles à la France de demain et à l'Europe tout entière, même si progressivement leurs conditions de vie et leur travail changent profondément. Le Gouvernement est décidé à les aider, à repenser constamment les modalités de cette aide ; il espère pouvoir compter sur leur collaboration et sur un effort de solidarité à l'intérieur de l'agriculture elle-même.

Tels sont, mesdames, messieurs, les divers aspects de notre action. Il va de soi qu'assurer à la fois la modernisation de l'appareil économique et la protection des catégories ou régions

menacées suppose des moyens financiers considérables. C'est dire qu'on ne peut espérer conjuguer ces deux actions qu'à la conditions d'assurer un niveau d'activité élevé, rendu plus nécessaire encore par l'augmentation de la population et la diminution du nombre des emplois dans l'agriculture. Cela, c'est le problème de l'expansion, c'est celui de l'emploi, c'est celui du niveau de vie.

Que de critiques j'ai lues ou entendues, quelquefois surprenantes d'injustice, surtout de la part de ceux qui les exprimaient !

Est-il vrai, oui ou non, que des grands pays industrialisés — Etats-Unis, Grande-Bretagne, Allemagne fédérale, Italie, Japon, Union soviétique — la France vient, pour le revenu annuel par tête, au second rang, après les Etats-Unis bien sûr, mais légèrement devant l'Allemagne fédérale, nettement devant la Grande-Bretagne, considérablement devant les autres ?

Est-il vrai, oui ou non, que le produit national brut, calculé par l'office statistique des Communautés européennes, a augmenté depuis 1962 de 26,3 p. 100 en France et de 21,8 p. 100 en Allemagne fédérale ?

Ne lisais-je pas, hier encore, dans un article qui traitait du risque, très grand, de voir s'accroître le retard du niveau de vie européen par rapport aux Etats-Unis, que, des pays de l'Europe occidentale, seule la France avait pu, ces dernières années, combler légèrement ce retard ?

Est-il vrai, oui ou non, qu'en 1966 la production industrielle a augmenté en France de 7 p. 100 contre 1,5 p. 100 en Allemagne et 1,7 p. 100 en Grande-Bretagne, et que, pour le premier semestre de 1967, la progression reste encore de 3,1 p. 100 en France contre toujours 1,7 p. 100 en Grande-Bretagne et une régression de 5,5 p. 100 en Allemagne ?

Car, en vérité, notre politique est d'assurer une expansion continue et régulière. De ce point de vue, je considère comme un succès le fait que, même lors du plan de stabilisation, la progression du produit national ne soit jamais tombée en France au-dessous de 3,5 p. 100 — minimum atteint en 1965 — alors que celle de l'Allemagne, par exemple, dans la même période, est descendue trois fois au-dessous de ce chiffre et qu'elle est même tombée une fois au-dessous de zéro.

Mais il va de soi que l'expansion n'obéit pas automatiquement aux ordres gouvernementaux.

D'abord parce que nous ne sommes pas seuls et qu'on ne peut échapper à l'incidence des conjonctures étrangères. Or, en cette première partie de l'année 1967, la conjoncture, restée médiocre en Grande-Bretagne, a été franchement mauvaise en Allemagne, au Benelux et aux Etats-Unis.

Elle se modifie en Allemagne et aux Etats-Unis où apparaissent même des symptômes très nets d'inflation.

En France, aux premiers signes de ralentissement, nous avons commencé à prendre des mesures : dès janvier dernier nous supprimons tout encadrement du crédit ; dès février, nous accélérons la passation des commandes publiques et l'ouverture des chantiers H. L. M. avant de définir, en juillet, un programme supplémentaire d'H. L. M. puis d'autoriser la passation de certains marchés d'équipement par anticipation sur le budget de 1968.

De même encourageons-nous en juin le crédit à la consommation, de même avons-nous pris diverses mesures favorables à la consommation en augmentant, par exemple, les traitements de la fonction publique un peu plus tôt et plus que ne l'avait prévu la loi de finances et en décidant un allègement de cent nouveaux francs pour les contribuables petits et moyens.

**M. René Cassagne.** Juste avant les élections cantonales !

**M. le Premier ministre.** Dois-je encore rappeler les mesures fiscales exceptionnelles prises pour les investissements en 1966 et dont le résultat se traduit dans cette remarque relevée récemment dans un journal économique qui n'a cessé de nous reprocher la faiblesse des investissements privés en France. « Contrairement — ai-je lu — à une idée assez répandue — notamment par ce journal — les investissements privés ont fortement progressé en 1967 : 7,4 p. 100 contre 6,3 p. 100 en 1968. »

L'effet de toutes ces mesures, de toutes ces actions, a réussi seulement jusqu'à maintenant, je le reconnais, à empêcher une véritable récession. Mais les nombreuses mesures incluses dans les ordonnances pour favoriser l'autofinancement en poussant à investir les bénéfices réalisés plutôt qu'à les distribuer et pour développer le marché financier que nous avons pu réanimer après des années de torpeur, la meilleure conjoncture extérieure, l'effet cumulé de toutes ces décisions des derniers mois, devraient nous permettre d'espérer un véritable départ de l'économie.

Je suis franc. Les statistiques de juillet et d'août ne manifestent rien de très net en ce sens (Rires), tout en paraissant indiquer une nouvelle reprise de la croissance amorcée depuis le 15 juin. Les premières impressions de septembre inclineraient à un certain optimisme notamment, me semble-t-il, dans le domaine de l'automobile. Mais il ne s'agit encore que de données sans grande signification ou d'impressions mal vérifiées, et la

prochaine extension de la T. V. A. incite sans aucun doute les commerçants à ne pas renouveler leurs stocks, bien que leurs appréhensions soient parfaitement injustifiées. Si les statistiques de l'automne devaient décevoir, nous serions sans doute conduits à des décisions plus radicales. Mais qu'on veuille bien admettre que la prudence en la matière sert l'expansion et l'élevation régulière du niveau de vie, car rien n'est pire que des alternatives de surchauffe et de récession. Et croyez bien que cette prudence requiert plus de courage que la tentation de la facilité ! (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République et des républicains indépendants.*)

Une conjoncture médiocre a, bien sûr, des conséquences sur l'emploi, surtout lorsqu'elle coïncide avec une période de mutation profonde et de développement de la productivité. Là encore, tout en reconnaissant la gravité du problème, je demande qu'on n'exagère pas et que l'on veuille bien ouvrir les yeux sur l'extérieur, voire les reporter sur le passé.

On déclare chaque jour que nous avons battu tous les records des demandes d'emploi non satisfaites. C'est une erreur : nous avons 174.000 demandes d'emploi non satisfaites au 1<sup>er</sup> septembre contre 231.500, record atteint le 1<sup>er</sup> mars 1954 à une époque où il y avait un million de salariés de moins qu'aujourd'hui. De même le nombre de ces demandes représente en France moins de 1 p. 100 de la population active contre 1,4 p. 100 en Allemagne, 2,3 p. 100 en Grande-Bretagne, 3,3 p. 100 en Italie et plus de 4 p. 100 aux Etats-Unis. Mais cela ne nous conduit nullement à fermer les yeux devant la réalité du problème.

Il est vrai que ces derniers mois les chiffres, corrigés des variations saisonnières, n'ont cessé de progresser quoique à un rythme qui va en ralentissant. Il est vrai que beaucoup de jeunes trouvent difficilement un emploi. Il est vrai qu'il y a des réserves de main-d'œuvre féminine non employées. C'est pourquoi, après avoir créé précédemment le fonds national de l'emploi, nous avons pris une série d'ordonnances et de textes que je crois très importants pour généraliser les secours aux chômeurs, créer une agence nationale de l'emploi propre à faciliter le placement des travailleurs et étendre enfin notre effort de formation et de réadaptation professionnelles.

On s'est rendu compte en effet que, dans bien des cas, à des demandes d'emploi non satisfaites correspondaient des offres d'emploi non satisfaites également faute de qualification. C'est le cas, par exemple, en Lorraine. Au total, les ordonnances sur l'emploi, celles qui doivent faciliter l'investissement et développer le marché financier, les textes qui incitent à la décentralisation des secteurs industriels ou tertiaires et à la création de petites entreprises artisanales dans les zones de rénovation rurale, constituent un ensemble que je crois valable et qui d'ailleurs est peu discuté.

Nous ne devons pas nous dissimuler cependant que dans une économie moderne de haute productivité et de technicité perpétuellement mouvante, le problème de l'emploi, ne serait-ce que sous l'aspect de la reconversion professionnelle permanente, ne cessera d'exiger des pouvoirs publics beaucoup d'attention et d'imagination, et des organisations patronales et ouvrières une concertation constructive.

C'est ce que j'ai demandé avec insistance à ces organisations dans une lettre du 3 août dernier et j'enregistre avec satisfaction que les premiers entretiens entre le conseil national du patronat français et les syndicats vont s'ouvrir prochainement.

Voilà, mesdames, messieurs, notre politique. Elle n'est, je l'avoue, à aucun point de vue guidée par des soucis démagogiques. Elle tente de constituer un tout cohérent, reposant sur des principes que j'ai définis, visant des objectifs à moyen et long terme qui feront, qui devraient faire de la France de demain un pays moderne, plus prospère et plus fort (*Applaudissement sur les bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République et des républicains indépendants.*), tâchant enfin de s'adapter constamment, quotidiennement, à la conjoncture et d'éviter aussi bien la ruineuse inflation que de brusques récessions.

Que tout soit loin d'être parfait, que tout ne puisse être réalisé d'un seul coup, qu'il y ait encore des tâches d'ombre, je n'en disconviens pas, mais que nous propose-t-on à la place ? Rien, encore rien, toujours rien. (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République.* — *Protestations sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.*)

Certes, je n'attendais pas qu'une motion de censure définit une politique précise, mais encore aurait-elle pu suggérer des solutions, entrouvrir des perspectives.

Les solutions, pour m'en tenir à la sécurité sociale, dois-je aller les chercher dans les déclarations de M. Waldeck Rochet, que je suis contraint de qualifier de fantaisistes, demandant le 6 septembre dernier que l'on « affecte le produit de la vignette auto au financement de l'allocation de vieillesse et de retraite », alors qu'en 1968 la vignette rapportera 850 millions et que

l'Etat versera au fonds national de solidarité 1 milliard 745 millions ? (*Vifs applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République et des républicains indépendants.*)

**M. Robert Ballanger.** Elle rapportera beaucoup plus !

**M. le Premier ministre.** Dois-je les trouver dans les déclarations d'une clarté que j'avoue trouver incertaine de M. François Mitterrand, suggérant le 16 août dernier « d'harmoniser l'activité des différents secteurs de la profession médicale » ou encore ce matin à cette tribune « de procéder à un examen plus complet dans le complexe social du déflapnement » ? (*Rires sur les bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République et des républicains indépendants.* — *Protestations sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.*)

Dois-je les trouver dans des propositions présentées par la fédération en mars dernier, telles que « la suppression des allocations familiales chaque fois que les familles bénéficient par le jeu du quotient familial d'un avantage équivalent » ?

Dois-je surtout aller les chercher dans ce fameux programme commun de la gauche, dite unie, dont on parle depuis deux ans, qu'on annonçait imminemment au moment des élections législatives, dont M. Mitterrand me disait à Nevers qu'il allait le proposer dès le lendemain des élections et qui n'a toujours pas vu le jour ?

A ce propos, monsieur Mitterrand, vous vous souvenez peut-être qu'en attendant la longue série des dépenses nouvelles que vous suggérez, je m'étais permis de m'écrier : « Ainsi soit-il, et la faille avec ! ».

Mais en vous écoutant aujourd'hui ajouter quelques autres perspectives de dépenses à cet ensemble, je me disais que le gouvernement de progrès dont vous parlez serait plutôt justiciable de la phrase d'Alfred Jarry : « Ils sont entrés par la fenêtre, ils ont mangé tout le veau et ils sont repartis ». (*Rires et applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République et des républicains indépendants.* — *Protestations sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.*)

Alors, n'aurait-on le choix qu'entre notre politique et le néant ?

A vrai dire, ce n'est pas tout à fait exact. Car, s'il n'y a pas de programme commun de la gauche unie, il y a un parti, qui lui, a un programme. J'ai nommé le parti communiste qui a longtemps fait la chatemite et montré patte de velours, mais qui maintenant commence à sortir les griffes. (*Interruptions sur les bancs du groupe communiste.*)

Les dernières élections cantonales nous l'ont montré décidé à affirmer son rôle de leader de la coalition, revendiquant ouvertement la présidence de tous les conseils généraux de la région parisienne où la « gauche unie » avait la majorité, améliorant ses positions au détriment global de ses partenaires...

**M. Roger Reucaute.** C'est vous qui avez perdu.

**M. le Premier ministre.** ... et surtout prenant résolument la tête de toute l'opération oppositionnelle.

On comprend parfaitement que dans la liste des signataires de la motion de censure M. Waldeck Rochet précède M. Guy Mollet. (*Rires et applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République et des républicains indépendants.*)

Or, ce programme du parti communiste, nous n'en voulons pas. (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République et des républicains indépendants.* — *Vives interruptions sur les bancs du groupe communiste.*)

Ce n'est pas, messieurs, parce que la France poursuit une politique de paix et d'amitié avec l'Union soviétique et avec les pays de l'Est que nous acceptons pour autant les perspectives de votre politique économique et sociale.

**M. Robert Ballanger.** Vous l'avez déjà dit. Vous vous répétez.

**M. le Premier ministre.** Partout où vos doctrines ont triomphé le niveau de vie se traîne loin derrière le nôtre. (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République et des républicains indépendants.*)

Ce n'est pas seulement le cas de l'U. R. S. S. où le revenu par habitant ne représente pas 50 p. 100 du revenu français et cela cinquante ans après la révolution. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

C'est le cas de l'Allemagne de l'Est dont on ne voit pas pourquoi le revenu par tête était en 1965 — dernière année connue — de 5.900 francs, alors qu'il était de 9.500 francs en Allemagne fédérale. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

C'est le cas de la Tchécoslovaquie, pays très évolué en 1938, où le revenu par habitant était en 1965 de 5.400 de nos francs.

Fait plus significatif encore, si dans des pays antérieurement peu développés le pourcentage de la progression du revenu national n'est pas négligeable, ce pourcentage tombe très bas dans ceux des pays qui avaient atteint antérieurement le niveau de l'Ouest.

C'est le cas de l'Allemagne de l'Est avec 2,8 p. 100 de moyenne pour la période 1959-1965 ; c'est le cas de la Tchécoslovaquie, avec un pourcentage de 1,9 pour la même période.

**M. Robert Ballanger.** On croirait entendre M. Laniel.

**M. le Premier ministre.** Ainsi, pour les pays développés tout au moins, le système communiste ne peut même pas mettre l'efficacité en balance avec la privation des libertés qui résulte du parti unique et de la dictature bureaucratique. (*Vives protestations sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste. — Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République, des républicains indépendants et sur quelques bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

Et voilà ce qu'on nous propose en échange d'une politique qui, en neuf ans, a fait ce qu'elle a pu, mais qui a néanmoins doublé le revenu national à un rythme deux fois plus rapide que la moyenne des démocraties populaires. (*Protestations sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste. — Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République et des républicains indépendants.*)

Mesdames, messieurs, il est temps de conclure. (*Exclamation sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*) Ce n'est pas moi qui ai demandé ce débat.

Je vous ai exposé notre politique économique et sociale sans dissimuler les difficultés ni l'ampleur des tâches qui restent encore à accomplir. Ainsi, grâce à la rénovation des institutions, à la stabilité gouvernementale, à l'autorité du chef de l'Etat. (*Rires sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste. — Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République et des républicains indépendants*), cette politique transforme profondément le visage de la France. C'est dans cette politique que s'insèrent les récentes ordonnances, même si, comme je l'ai dit, certaines des mesures prises imposent à toutes les catégories de la nation quelques sacrifices.

**M. Paul Alduy.** Pas à toutes !

**M. le Premier ministre.** L'objet global reste le même : permettre à notre économie de se développer largement au bénéfice de tous et d'abord des travailleurs. (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

L'objectif est ambitieux puisque ce que nous visons, c'est la libération de l'homme et non pas, simplement, la satisfaction de ses besoins élémentaires. Il ne peut être atteint que par l'effort et la coopération de tous. Et c'est pourquoi, dans tant de domaines, nous recommandons la coopération des pouvoirs publics et du secteur privé, des employeurs et des travailleurs.

Pourquoi en serait-il autrement de la collaboration entre le Gouvernement et l'Assemblée ? Prétendre que nous nous refusons au contrôle parlementaire est évidemment inexact. (*Rires sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.*)

Comme la loi des pleins pouvoirs l'a prévu, nous déposerons dans les délais fixés les ordonnances sur le bureau de l'Assemblée.

Dire que nous entendons nous opposer à un débat est absurde, puisqu'on peut toujours nous y contraindre. On le constate d'ailleurs aujourd'hui, même si ce débat n'est pas satisfaisant. Prétendre surtout que nous écartons toute possibilité de modification sur tel ou tel point de nos textes est totalement inexact. (*Protestations sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

Nous savons mieux que personne que cet ensemble de textes, dont je crois pouvoir dire qu'il a été rédigé avec beaucoup de soin, à la suite de longues études préliminaires et de consultations extérieures très étendues, nous savons, dis-je, que cet ensemble de textes, pour bien étudié qu'il soit, appellera forcément quelques rectifications.

Le Gouvernement sera sans doute conduit lui-même à en proposer. Et si des propositions de loi constructives, financièrement saines, économiquement et socialement utiles, étaient déposées, nous serions tout prêts à en accepter la discussion. (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République et des républicains indépendants.*)

C'est dire que le débat d'aujourd'hui est surtout un débat entre deux conceptions de l'économie et de la société, entre les partisans d'une politique à la fois libérale et planifiée, conforme à la situation de la France à l'intérieur de l'Europe et du monde occidental en même temps qu'à sa vocation humaine et à son souci de justice, et, de l'autre côté, les partisans ou les pourvoyeurs inconscients d'un régime totalitaire et bureaucratique, à moins qu'ils ne soient partisans d'un laisser-aller

générateur d'impuissance et d'injustice avant de conduire à la tyrannie. (*Vives protestations sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

Devant ce choix, je ne doute pas de la réponse de la majorité. A tous de savoir de quel côté pèsent finalement le plus leurs préférences ou leurs réticences, par delà les divergences de méthode et les différences d'appréciation. En tout état de cause, j'en suis convaincu, la France ne choisira pas la morne servitude, même si elle se présente masquée. (*Protestations sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste. — Vifs applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République et des républicains indépendants.*)

**M. le président.** La discussion générale est close.

Il nous reste, mes chers collègues, à entendre les explications de vote, avant de procéder au vote lui-même.

Mais il m'a été indiqué que certains collègues souhaitaient une suspension de séance.

*Plusieurs députés de la fédération de la gauche démocrate et socialiste. Qui ?*

**M. le président.** L'Assemblée donne traditionnellement satisfaction à ces demandes de suspension de séance.

*Plusieurs députés de la fédération de la gauche démocrate et socialiste. Mais quels sont les demandeurs ?*

**M. le président.** Dans ces conditions, je crois qu'il serait opportun de lever maintenant la séance. Celle-ci serait reprise à vingt et une heures trente, ce qui permettrait à chaque groupe de se réunir.

**M. Gaston Defferre.** Je demande la parole pour un rappel au règlement.

**M. le président.** La parole est à M. Defferre, pour un rappel au règlement.

**M. Gaston Defferre.** Vous avez bien voulu nous indiquer, monsieur le président, avec beaucoup de courtoisie, que des demandes de suspension avaient été présentées. Or, nous avons la curiosité de poser la question suivante : par qui ?

**M. André Fanton.** Par notre groupe !

**M. Gaston Defferre.** Nous n'avons pas l'habitude de refuser les demandes de suspension de séance, mais nous avons le droit de savoir par qui ces demandes sont présentées.

**M. Jacques Duhamel.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Duhamel.

**M. Jacques Duhamel.** Monsieur le président, je suis très volontier la curiosité de mon ami M. Defferre en indiquant que le groupe Progrès et démocratie moderne désire se réunir.

Il avait, tout à l'heure, posé une question à M. le Premier ministre, l'invitant à définir une procédure capable de permettre au Parlement de discuter et de modifier les ordonnances. Nous devons maintenant examiner la réponse de M. le Premier ministre, et je pense que chaque groupe voudra en faire autant.

La conférence des présidents avait d'ailleurs prévu que les explications de vote et le vote n'interviendraient qu'après le dîner. Par conséquent, la suspension de séance ne saurait modifier en quoi que ce soit ce qui a été décidé lors de la réunion de l'autre jour.

**M. le président.** La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

— 3 —

#### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion et vote sur la motion de censure, déposée par MM. Mitterrand, Waldeck Rochet, Guy Mollet, Robert Ballanger, Billères, Paul Laurent, Defferre, François Billoux, Alainnat, Léon Feix, Chauvel, Doize, Delelis, Carlier, Dreyfus-Schmidt, Marcel Guyot, Duffaut, Mancey, Paul Duraffour, Rigout, Robert Fabre, Robert Vizet, Dayan, Manceau, Cassagne, Roger, Montalat, Merle, Nègre, Tourné, Périllier, Musmeaux, Maroselli, Depietri, Picard, Ducoloné, Forest, Villa, Berthouin, Boucheny, Darras, Milhau, Denvers, Charles Privat, Le Foll, Desouches, Charles, Lagrange, Le Sénéchal, Marceau Laurent. (Application de l'article 49, alinéa 2, de la Constitution.)

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures dix minutes.)

Le Chef du service du compte rendu sténographique  
de l'Assemblée nationale,  
VINCENT DELBECCII.